

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2013
LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

13

LES DROITS HUMAINS NE CONNAISSENT PAS DE FRONTIÈRES /1

*par Salil Shetty, secrétaire général
d'Amnesty International*

Illustrations

Accès à Internet /10

Internet, à quel prix ? /14

RÉSUMÉS RÉGIONAUX /21

Afrique /22

Amériques /26

Asie-Pacifique /30

Europe et Asie centrale /34

Moyen-Orient et Afrique du Nord /38

NOUS CONTACTER /45

Adresses /48

SOMMAIRE

© AILRC-FR, 2013
Amnesty International
Centre de ressources linguistiques
Unité chargée de la langue française,
www.amnesty.org/fr

IMPRESSION
Imprimé sur du papier 100% recyclé par
Pureprint Group, East Sussex
Royaume-Uni

Pureprint est une entreprise CarbonNeutral®.
Elle utilise exclusivement des encres à base
d'huiles végétales.

© Version originale anglaise :
Amnesty International Ltd, 2013
Peter Benenson House
1 Easton Street,
Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni.

ISBN : 978-2-8766-6190-5
ISSN : 2222-0925

Index : POL 10/002/2013

Les chiffres de l'avant-propos concernant la torture, la liberté d'expression et les procès inéquitables représentent le nombre de pays pour lesquels Amnesty International a nourri de sérieuses préoccupations quant à l'existence de ces atteintes en 2012. Toutes les autres statistiques émanent de l'ONU (notamment le HCR, ONU-Habitat, ONU Femmes et l'UIT), de Transarms, de l'Uppsala Conflict Data Program et de la Déclaration de Genève.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

amnesty.org/fr



Mai 2012 – Hana Shalabi, résidente de Cisjordanie, dans une tente dressée à Gaza en signe de solidarité avec les prisonniers palestiniens. Hana Shalabi a obtenu des autorités israéliennes d'être transférée à Gaza en avril 2012, après avoir mené une grève de la faim pendant 43 jours pour protester contre sa détention administrative.



بهاكات معاً
مباري
عنه القوم عليه المود





AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2013
AVANT-PROPOS

13



Novembre 2012 – Accompagnés d'habitants de la ville de Bodo, dans la région du gouvernement local de Gokana, État de Rivers (Nigeria), Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, et d'autres représentants de l'organisation se rendent sur les lieux d'un déversement de pétrole à la périphérie de Bodo, dans le delta du Niger.

LES DROITS HUMAINS NE CONNAISSENT PAS DE FRONTIÈRES

par Salil Shetty, secrétaire général

« Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier. Nous sommes pris dans un réseau d'interdépendances auquel nous ne pouvons échapper, tous liés par une destinée commune. Tout ce qui touche l'un de nous directement touche indirectement tous les autres. »

Martin Luther King, Lettre de la prison de Birmingham, 16 avril 1963, États-Unis

Le 9 octobre 2012 au Pakistan, Malala Yousafzai a été atteinte à la tête d'une balle tirée par des talibans. Le crime de cette adolescente de 15 ans ? Défendre le droit à l'éducation des filles. L'arme du crime ? Un blog. Tout comme l'acte de Mohamed Bouazizi qui, en 2010, avait entraîné dans son sillage un vaste mouvement de contestation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la détermination de Malala Yousafzai a eu des effets bien au-delà des frontières pakistanaises. Les souffrances endurées par certains et le courage déployé par tant d'hommes et de femmes, associés à la puissance des médias sociaux qui ne connaissent pas de frontières, ont modifié notre perception du combat en faveur des droits humains, de l'égalité et de la justice, et ont infléchi de façon perceptible le discours sur la souveraineté et les droits fondamentaux de la personne.

Aux quatre coins du monde, des gens se sont mis en danger et ont investi les rues et la sphère numérique pour dénoncer la répression et la violence exercées par des gouvernements et d'autres acteurs puissants. S'exprimant dans des blogs, dans d'autres médias sociaux et dans

RAPPORT 2013
AVANT-
PROPOS

la presse traditionnelle, ils ont fait naître un courant de solidarité internationale pour que Mohamed Bouazizi ne tombe pas dans l'oubli, pour que Malala garde espoir.

Un tel courage, combiné à la capacité de communiquer notre soif de liberté, de justice et de respect des droits, suscite l'inquiétude de ceux qui sont au pouvoir. Contraste saisissant avec le soutien apporté à celles et ceux qui dénoncent l'oppression et la discrimination, nous voyons de nombreux gouvernements s'employer à réprimer des manifestations pourtant pacifiques et

tenter désespérément de contrôler la sphère numérique – notamment en essayant de réédifier leurs frontières nationales dans cette sphère.

Quelle est en effet la réaction des pouvoirs en place, qui s'accrochent à leur « souveraineté » et abusent de ce concept,

lorsqu'ils prennent conscience que de simples citoyens sont potentiellement aptes à démanteler les structures dirigeantes et à braquer les projecteurs sur les outils de répression et de désinformation qu'ils utilisent pour conserver leurs prérogatives ? Le système économique, politique et commercial mis en place par les détenteurs du pouvoir entraîne souvent des atteintes aux droits fondamentaux. Le commerce des armes, par exemple, détruit des vies mais est défendu par des États qui soit ont recours à ces armes pour opprimer leur propre peuple, soit tirent profit de ce commerce. Ils invoquent la souveraineté à titre de justification.

Souveraineté et solidarité

Dans notre quête de liberté, de respect des droits et d'égalité, nous devons repenser le concept de souveraineté. La souveraineté devrait – et peut – naître de la prise en main de son propre destin. C'est le cas des États qui triomphent du colonialisme ou de voisins dominateurs, ou encore de ceux qui naissent des cendres de mouvements qui ont renversé des régimes répressifs et corrompus. La souveraineté est alors positive. Pour qu'elle le demeure et que les risques d'exploitation qu'elle pose soient maîtrisés, nous devons redéfinir la souveraineté et accepter l'existence, au niveau mondial, à la fois d'une solidarité et d'une responsabilité. Nous sommes citoyens du monde. Nous nous soucions de ce qui se passe autour de nous, car nous avons accès à l'information et pouvons choisir de ne pas connaître de frontières.

Les États invoquent régulièrement la « souveraineté » – qu'ils ramènent au contrôle de leurs affaires intérieures sans ingérence externe – pour agir comme bon leur semble. Ils utilisent cette notion pour dissimuler ou nier massacres, génocides, oppression, corruption, privation de nourriture et persécutions liées au genre.

Mais ceux qui abusent de leurs pouvoirs et de leurs prérogatives ne peuvent plus s'en cacher facilement. Les téléphones mobiles permettent d'enregistrer et de mettre en ligne des vidéos qui font apparaître en temps réel les violations des droits humains commises et révèlent au grand jour la réalité qui se cache derrière les discours hypocrites et les justifications intéressées. Les entreprises, entre autres puissants acteurs privés, font elles aussi plus facilement l'objet d'une surveillance maintenant car il leur est de plus en plus difficile, lorsque leurs actions sont nuisibles ou criminelles, d'en dissimuler les conséquences.



**112 PAYS ONT TORTURÉ LEURS
RESSORTISSANTS EN 2012**

Nous œuvrons dans un cadre de droits humains qui tient pour acquis la souveraineté mais qui ne la défend pas en soi, en particulier depuis que le Sommet mondial de 2005 des Nations unies a reconnu le principe de la responsabilité de protéger, principe réaffirmé à plusieurs reprises depuis lors. Il est facile de comprendre pourquoi : l'année 2012 témoigne largement à elle seule des violations dont se rendent coupables les États à l'encontre des populations qui vivent sur leur territoire.

Le droit de tout un chacun de ne pas subir de violences est un élément fondamental de la protection des droits humains. Le cadre strict empêchant l'État de s'immiscer dans notre vie personnelle et familiale est un autre aspect essentiel. Il s'agit notamment de garantir notre liberté d'expression, d'association et d'opinion. Il s'agit de nous protéger contre toute immixtion dans nos choix concernant notre corps et la manière dont nous l'utilisons, c'est-à-dire dans nos décisions en matière de procréation, d'identité sexuelle et de genre ou de tenue vestimentaire.

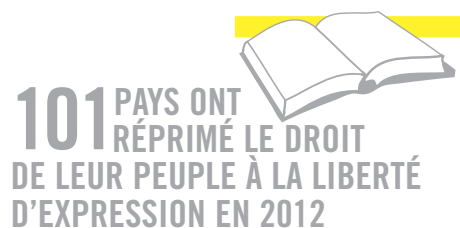
Durant les premiers jours de 2012, 300 familles se sont retrouvées sans abri à Phnom Penh, la capitale cambodgienne, après avoir été violemment expulsées de leur quartier. Quelques semaines plus tard, 600 Brésiliens qui vivaient dans le bidonville de Pinheirinho, dans l'État de São Paulo, ont subi le même sort. En mars, 21 personnes sont tombées sous les balles de la police jamaïcaine, des musiciens azerbaïdjanais ont été frappés, arrêtés et torturés en détention, et le Mali a sombré dans la crise après un coup d'État à Bamako.

L'année s'est poursuivie avec son lot d'atteintes aux droits humains : expulsions forcées au Nigeria ; journalistes tués au Mexique, en Somalie et dans d'autres pays ; femmes violées ou agressées sexuellement chez elles, dans la rue ou alors qu'elles exerçaient leur droit de manifester ; interdiction de marches des fiertés homosexuelles et passages à tabac de militants de la communauté des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées ; assassinats de défenseurs des droits humains et emprisonnement de militants sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. En septembre une femme a été exécutée au Japon, où aucun condamné n'avait été mis à mort depuis plus de 15 ans. En novembre le conflit qui déchire Israël et Gaza a connu une nouvelle escalade, tandis que plusieurs dizaines de milliers de civils de la République démocratique du Congo ont dû quitter leur foyer devant la progression du groupe armé du 23-Mars (M23), soutenu par le Rwanda, vers la capitale de la province du Nord-Kivu.

Et bien sûr il y a la Syrie. À la fin de l'année, le conflit avait fait 60 000 morts, selon les Nations unies. Et ce chiffre ne cessait de croître.

Absence de protection

Au cours des dernières décennies, la souveraineté des États – que l'on associait toujours plus étroitement à la notion de sécurité nationale – a été trop souvent invoquée pour justifier des actions incompatibles avec les droits humains. À l'intérieur des pays, ceux qui ont le pouvoir font valoir qu'eux seuls sont à même de prendre les décisions qui concernent la vie des gens qu'ils gouvernent.



Comme son père avant lui, le président Bachar el Assad s'est maintenu au pouvoir en dressant l'armée et les forces de sécurité syriennes contre la population qui réclamait sa démission. Il existe toutefois une différence de taille. Lors du massacre de Hama, en 1982, Amnesty International et d'autres organisations avaient dénoncé les événements et œuvré sans relâche pour tenter de mettre fin à la tuerie, mais celle-ci s'était en grande partie déroulée à l'abri des regards du reste du monde. Ces deux dernières années, en revanche, les blogueurs et les

militants syriens, n'écouter que leur courage, ont pu informer directement le monde entier de ce qui se passait dans leur pays, au moment même où les événements avaient lieu.

Bien que le bilan n'ait cessé de s'alourdir – et malgré tous les éléments montrant que des crimes étaient perpétrés –, le Conseil de sécurité des Nations unies n'a rien fait cette année encore pour assurer la protection de la population civile. Pendant près de deux ans, l'armée et

les forces de sécurité syriennes ont mené des attaques aveugles, et placé en détention, torturé et tué des personnes qu'elles soupçonnaient de soutenir les rebelles. Pas moins de 31 formes différentes de torture et d'autres mauvais traitements ont été recensées dans un rapport d'Amnesty International. Des groupes d'opposition armés se sont eux aussi livrés à des exécutions sommaires et à des actes de torture – dans une bien moindre mesure, toutefois. La non-intervention du Conseil de sécurité des Nations unies est défendue, en particulier par la Russie et la Chine, au nom du respect de la souveraineté des États.

L'idée selon laquelle ni les États à titre individuel ni la communauté internationale ne doivent agir de manière résolue pour protéger les civils lorsque des gouvernements et leurs forces de sécurité s'en prennent à leur propre population – à moins qu'ils n'aient quelque chose à y gagner – est inacceptable. Qu'il s'agisse du génocide de 1994 au Rwanda, du regroupement en 2009 de Tamouls dans la zone dite « protégée » du nord du Sri Lanka où plusieurs dizaines de milliers de civils ont perdu la vie, de la privation de nourriture que subissent actuellement les Nord-Coréens ou du conflit syrien, la passivité au nom du respect de la souveraineté des États est inexcusable.

Au fond, les États sont responsables du respect des droits des personnes qui vivent sur leur territoire. Cependant, quiconque croit à la justice et aux droits humains ne peut défendre l'idée que la souveraineté est actuellement au service de ces concepts. Bien au contraire.

Le moment est venu de remettre en cause cette association calamiteuse du principe de souveraineté absolue revendiqué par les États et de la priorité qu'ils accordent à la sécurité nationale plutôt qu'aux droits fondamentaux et à la sécurité de la personne humaine. Ne cherchons plus d'excuses. Le temps est venu pour la communauté internationale de passer la vitesse supérieure et de redéfinir l'obligation qui est la sienne de protéger les citoyens du monde entier.

Nos pays sont tenus de respecter, de protéger et de concrétiser nos droits. Ils sont nombreux à ne pas tenir leurs engagements ou, au mieux, à ne les tenir que ponctuellement. En dépit de toutes les victoires remportées par le mouvement de défense des droits humains au cours des



PLUS DE
60 000 PERSONNES
ONT ÉTÉ TUÉES DEPUIS LE DÉBUT
DU CONFLIT EN SYRIE

dernières décennies – de la libération de prisonniers d’opinion à l’interdiction mondiale de la torture en passant par la création de la Cour pénale internationale –, cette conception erronée de la souveraineté signifie que des milliards de personnes sont toujours laissées pour compte.

Les gardiens de la terre et les exploités

L’un des exemples les plus criants de cette injustice est le traitement qui est réservé depuis plusieurs décennies aux peuples autochtones. Où qu’ils vivent sur la planète, ils partagent une même valeur : l’opposition à la notion de « propriété » foncière. Les peuples indigènes se revendiquent plutôt traditionnellement comme les gardiens des terres qu’ils occupent. Ils ont cependant payé très cher ce rejet du concept de « propriété », car leurs terres se sont très souvent révélées riches en ressources naturelles. Et les gouvernements, censés protéger les droits de ces populations, s’emparent de ces terres au nom de l’« État souverain », puis les vendent, les donnent à bail ou autorisent leur pillage par des tiers.

Au lieu de respecter les peuples qui se voient comme les gardiens de leurs terres et des ressources qu’elles recèlent, États et entreprises s’installent sur ces territoires, déplacent de force leurs habitants et s’arrogent la propriété des terres ou les droits d’exploitation des ressources naturelles.

Au Paraguay, 2012 n’a pas été différente des 20 dernières années pour les Sawhoyamexas, déplacés de leur territoire malgré un arrêt de la Cour interaméricaine des droits de l’homme qui a reconnu en 2006 leur droit sur leurs terres ancestrales. Plus au nord, plusieurs dizaines de communautés des Premières nations du Canada ont continué de s’opposer au projet de construction d’un pipeline reliant les sables bitumineux de l’Alberta à la côte de la Colombie-Britannique et passant par leurs terres ancestrales.

Alors que les gouvernements devraient tirer les enseignements de l’expérience des populations indigènes afin de repenser leur rapport aux ressources naturelles, ces populations se retrouvent assiégées dans le monde entier.

Cette situation est d’autant plus affligeante que les États et les entreprises foulent au pied la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui exige explicitement des États qu’ils assurent la participation entière et effective de ces peuples à l’examen de toutes les questions les concernant. Les militants des droits indigènes mobilisés pour la défense de leur communauté et de leurs terres sont en butte à des violences et risquent même d’être tués.

Loin de se limiter aux Amériques, ces phénomènes de discrimination, de marginalisation et de violence ont touché en 2012 le monde entier, des Philippines à la Namibie, où de nombreux obstacles empêchaient les enfants des peuples san et ovahimba, entre autres minorités ethniques, d’être scolarisés. C’était le cas, en particulier, à Opuwo, où des enfants ovahimbos ont été contraints de se couper les cheveux et se sont vu interdire de porter leurs vêtements traditionnels pour pouvoir fréquenter l’école publique.

**80 PAYS ONT SYSTÉMATIQUEMENT
MENÉ DES PROCÈS
INÉQUITABLES QUI
EMPÊCHAIENT LEURS
CITOYENS D’OBTENIR JUSTICE**



La circulation de l'argent et des personnes

La course aux ressources n'est qu'un aspect de la mondialisation. La circulation des capitaux, qui ne connaissent ni frontières ni océans et viennent gonfler les poches des puissants, en est un autre. Oui, la mondialisation est source de croissance économique et de prospérité pour certains. Mais d'autres connaissent le même sort que les communautés autochtones et voient les gouvernements et les entreprises tirer profit des terres où ils vivent – où ils meurent de faim, plutôt.

En Afrique subsaharienne, par exemple, plusieurs millions de personnes vivent toujours dans une pauvreté telle que leur vie est menacée, malgré une croissance significative dans de nombreux pays. La corruption et la fuite de capitaux vers des paradis fiscaux hors de la région demeurent deux des principales causes de cette situation. Les ressources minérales de l'Afrique continuent de nourrir des accords entre les entreprises et les responsables politiques, au bénéfice des deux parties, mais au détriment des autres. En raison du manque de transparence des contrats de concession et de l'absence totale d'obligation de rendre des comptes, les actionnaires des entreprises et les dirigeants politiques s'enrichissent injustement tandis que souffrent ceux qui voient leur travail exploité, leurs terres détériorées et leurs droits bafoués. Pour ces personnes, la justice n'est qu'un mirage.

L'argent que les travailleurs migrants du monde entier envoient au pays est un autre exemple de la libre circulation des capitaux. Selon la Banque mondiale, les transferts de fonds des travailleurs immigrés dans les pays en développement sont trois fois supérieurs à l'aide internationale au développement. Pourtant, ces mêmes migrants ont souvent été laissés au bord du

chemin en 2012, ni leur pays d'origine ni leur pays d'accueil ne protégeant correctement leurs droits.

Cette année, par exemple, des agences de recrutement népalaises se sont de nouveau livrées au trafic de travailleurs migrants, les soumettant à l'exploitation et au travail forcé. Elles leur ont facturé des commissions dépassant les plafonds fixés par le gouver-

nement, les contraignant de ce fait à souscrire des prêts importants à des taux d'intérêt élevés. De nombreux migrants ont été trompés par leur recruteur sur leurs conditions d'emploi et de rémunération. Les agences de recrutement qui enfreignaient la loi népalaise étaient rarement sanctionnées. Le gouvernement a interdit en août aux femmes de moins de 30 ans de migrer en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, au Koweït et au Qatar pour y devenir employées domestiques, en raison de plaintes d'abus sexuels et d'autres violences physiques enregistrées dans ces pays. Cependant, cette interdiction pouvait faire courir davantage de risques encore aux femmes, dès lors qu'elles étaient obligées de chercher du travail par le biais de réseaux informels. Un bel exemple d'initiative où l'on prétend défendre les droits des femmes sans le faire réellement. Le gouvernement aurait dû au contraire se battre pour garantir aux femmes un environnement de travail sûr.



**PRÈS DE LA MOITIÉ DES PERSONNES
QUI MIGRENT VERS LES VILLES SONT DES
FEMMES. ELLES SONT DE PLUS EN PLUS
NOMBREUSES À SE DÉPLACER SEULES –
ET RISQUENT DONC D'AVANTAGE DE SUBIR
DES VIOLENCES ET DES EXPULSIONS
FORCÉES**

Lorsque les gens sont partis, les pays d'origine font valoir qu'ils n'ont plus d'obligations à leur égard puisque ces travailleurs ne résident plus sur leur territoire ; quant aux pays d'accueil, ils avancent que ces personnes n'ont pas de droits puisqu'elles sont étrangères. Et pendant ce temps, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ouverte à la signature en 1990, reste l'un des traités relatifs aux droits fondamentaux comptant le moins d'États parties. Aucun pays de destination de migrants en Europe de l'Ouest n'a ratifié ce texte. Plusieurs autres États qui accueillent un nombre élevé de migrants, comme les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Inde, l'Afrique du Sud et les États du Golfe, ne l'ont pas ratifié non plus.

Les réfugiés sont dans une situation plus précaire encore. Les plus vulnérables sont les 12 millions d'apatrides de par le monde – soit la population de grandes agglomérations comme Londres, Lagos ou Rio de Janeiro. Environ 80 % sont des femmes. En l'absence de protection d'un État « souverain », ces personnes sont de véritables citoyens du monde. Et leur protection nous incombe, à nous tous. Elles incarnent l'argument le plus net en faveur de la mise en œuvre de la responsabilité de protéger, car les garanties relatives aux droits fondamentaux doivent s'appliquer à tous les êtres humains, qu'ils se trouvent dans leur pays ou non.

À l'heure actuelle, la protection est perçue comme étant subordonnée à la souveraineté des États. Des femmes sont violées dans des camps au Soudan du Sud, des demandeurs d'asile sont enfermés dans des centres de détention ou des conteneurs métalliques en Australie comme au Kenya, et des centaines de personnes périssent à bord de frêles embarcations alors qu'elles cherchent désespérément un lieu sûr.

Cette année encore, des Africains qui dérivait au large des côtes italiennes se sont vu refuser l'accès à la sécurité offerte par les rivages européens, les États revendiquant le caractère sacré des contrôles aux frontières. Les pouvoirs publics australiens ont continué d'intercepter les embarcations de réfugiés et de migrants en haute mer. Les agents chargés de surveiller les côtes des États-Unis ont défendu cette pratique : « L'interception en mer des migrants permet un renvoi rapide de ces personnes vers leur pays d'origine et élimine les procédures onéreuses requises en cas d'entrée sur le territoire américain. » La souveraineté l'a emporté à chaque fois sur le droit de chercher asile.

Environ 200 personnes perdent la vie chaque année alors qu'elles tentent de traverser le désert pour gagner les États-Unis, conséquence directe des mesures prises par les pouvoirs publics américains pour rendre impraticables les passages plus sûrs. Ce chiffre demeure stable, malgré une diminution de l'immigration.

Ces exemples témoignent d'un renoncement odieux à la responsabilité de promouvoir les droits humains, y compris le droit à la vie, et offrent un contraste saisissant avec la libre circulation des capitaux évoquée plus haut.

On voit aussi une différence flagrante entre les contrôles stricts de l'immigration et la quasi libre circulation dans le monde des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées, blessées, violées ou obligées de fuir de chez elles à cause du commerce des armes. Ce commerce est aussi directement lié aux

12 MILLIONS
DE PERSONNES ÉTAIENT
APATRIDES DÉBUT 2012

discriminations et aux violences liées au genre, qui touchent les femmes de manière disproportionnée. Les initiatives visant à consolider la paix, la sécurité et l'égalité des genres et à mettre en place les conditions du développement sont profondément compromises. Les atteintes aux droits fondamentaux sont en partie alimentées par la facilité avec laquelle les armes sont achetées et vendues, négociées et expédiées aux quatre coins du monde, pour finir



ENTRE
794 000 ET **1 115 000**
MORTS ONT ÉTÉ
DIRECTEMENT CAUSÉES
PAR DES COMBATS LIVRÉS
AU COURS DE **131 CONFLITS ARMÉS**

bien trop souvent entre les mains de gouvernements répressifs et de leurs forces de sécurité, de seigneurs de guerre et de bandes criminelles. C'est un commerce lucratif (70 milliards de dollars des États-Unis par an), ce qui explique les efforts déployés par les parties intéressées pour en empêcher toute régulation. Au moment de la mise sous presse de ce rapport, les principaux États exportateurs d'armement s'apprê-

taient à ouvrir de nouvelles négociations en vue de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes. Amnesty International demande l'interdiction des transferts d'armes dès lors qu'il existe un risque substantiel que celles-ci servent à commettre des violations du droit international humanitaire ou de graves violations du droit relatif aux droits humains.

La circulation de l'information

Il est malgré tout possible de retenir un point positif de ces exemples : nous détenons des informations à leur sujet. Cela fait un demi-siècle qu'Amnesty International dénonce les violations des droits humains dans le monde entier, et emploie toutes les ressources à sa disposition pour mettre fin à ces violations, en prévenir de nouvelles et protéger nos droits. La mondialisation des communications offre des possibilités que les fondateurs du mouvement de défense des droits humains moderne n'auraient jamais pu imaginer. La marge de manœuvre dont disposent les gouvernements et les entreprises pour se retrancher derrière des frontières « souveraines » est de plus en plus limitée.

De nouvelles formes de communication se sont installées dans nos vies à une vitesse impressionnante. Entre 1985, année de création du premier nom de domaine avec l'extension .com, et aujourd'hui, où l'on compte 2,5 milliards d'internautes, le paysage numérique a connu une transformation fulgurante. En 1989, Tim Berners-Lee rédigeait une proposition de gestion de l'information sur Internet. Hotmail a vu le jour en 1996, les blogs en 1999 et Wikipédia en 2001. Facebook est né en 2004. YouTube en 2005. Cette même année, Internet a enregistré son milliardième utilisateur qui, statistiquement, a toutes les chances d'être une femme âgée de 24 ans et habitant à Shanghai. En 2006 sont apparus Twitter et le site chinois censuré de Google, Gu Ge. En 2008, la Chine comptait un plus grand nombre d'internautes que les États-Unis. Cette année-là, des militants travaillant avec des citoyens-journalistes kenyans ont développé un site Web appelé Ushahidi (terme swahili signifiant « témoignage »). Conçu à l'origine pour recenser les violences intervenues au Kenya après les élections, il s'est transformé en une plateforme internationale dont l'objectif est de « démocratiser l'information ».

Nous vivons dans un monde foisonnant d'informations et où les militants ont à leur disposition les outils permettant que les violations des droits humains ne soient pas passées sous silence. L'information crée une obligation d'agir. Toutefois, une question cruciale se pose : allons-nous continuer à avoir accès à ces informations, ou bien les États, de connivence avec d'autres acteurs puissants, vont-ils bloquer cet accès ? Amnesty International veut faire en sorte que tout un chacun dispose des outils nécessaires pour accéder aux informations, les partager et dénoncer le pouvoir et la « souveraineté » lorsque cette notion est invoquée à mauvais escient. Internet nous permet de construire un modèle de citoyenneté mondiale, et fournit un contrepoint au concept de souveraineté et de droits fondés sur la nationalité.

L'idée formulée de façon si éloquente par Martin Luther King autour d'un « réseau d'interdépendances auquel nous ne pouvons échapper » et d'une « destinée commune » a été soutenue et défendue par de nombreux grands penseurs et militants des droits qui l'ont précédé ou lui ont succédé. Le moment est venu de l'incorporer dans notre modèle international de citoyenneté. La notion africaine d'*ubuntu* illustre parfaitement cette idée : « Je suis ce que je suis grâce à ce que nous sommes tous. »

Il s'agit de nous relier les uns aux autres, sans que les frontières, les murs, les océans ou la définition de l'ennemi comme « l'autre » ne viennent polluer notre inclination naturelle à la justice et à l'humanité. Aujourd'hui, le monde numérique nous met réellement en prise directe avec l'information.

EN FÉVRIER 2012,
100 PERSONNES DÉPLACÉES
SONT MORTES DE FROID OU DE MALADIE
DANS DES CAMPS DE RÉFUGIÉS À KABOUL,
EN AFGHANISTAN

Capacité d'action et participation

La situation est simple : l'ouverture du monde numérique offre des chances égales à tous et permet à un nombre toujours plus élevé de personnes d'accéder aux informations dont elles ont besoin pour interpeller les gouvernements et les entreprises. Elle favorise la transparence et l'obligation de rendre des comptes. L'information est source de pouvoir : Internet est à même de donner aux sept milliards d'habitants de la planète les moyens d'agir. C'est un outil qui nous permet d'avoir connaissance des atteintes aux droits fondamentaux où qu'elles aient lieu, d'apporter la preuve de leur existence et de les dénoncer. Il nous permet de partager des informations et nous aide ainsi à œuvrer main dans la main pour résoudre des problèmes, promouvoir la sécurité des personnes et le développement humain et concrétiser la promesse des droits humains.

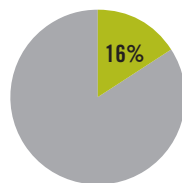
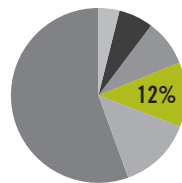
La souveraineté des États, lorsqu'elle est invoquée abusivement, est diamétralement opposée à cette vision. Elle est associée au cloisonnement, au contrôle de l'information et des communications, à la dissimulation derrière les lois relatives au secret d'État et d'autres dispositions exonérant les gouvernements de leurs responsabilités. En invoquant sa souveraineté, un gouvernement entend affirmer qu'il n'a pas de comptes à rendre et que, dès lors qu'il agit à l'intérieur de ses propres frontières, il ne peut pas être remis en cause. C'est ainsi que les puissants exercent leur autorité sur ceux qui sont démunis.

«DE NOUVELLES FORMES DE COMMUNICATION SE SONT INSTALLÉES DANS NOS VIES À UNE VITESSE IMPRESSIONNANTE.»

UTILISATEURS D'INTERNET PAR RÉGION, EN 2013*

L'Europe est la région du monde ayant le taux de pénétration d'Internet le plus élevé (75%), devant les Amériques (61%).

En Afrique, 16% de la population utilise Internet, soit moitié moins que dans la région Asie-Pacifique.



AFRIQUE

ÉCART ENTRE HOMMES ET FEMMES CONNECTÉS À INTERNET TOTAUX ET TAUX DE PÉNÉTRATION, 2013*

L'écart entre hommes et femmes est plus grand dans le monde en développement, où les femmes sont 16% de moins que les hommes à utiliser Internet, alors que la différence n'est que de 2% dans le monde développé.

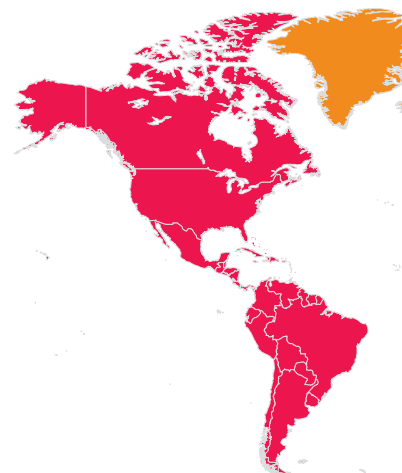
EN BREF

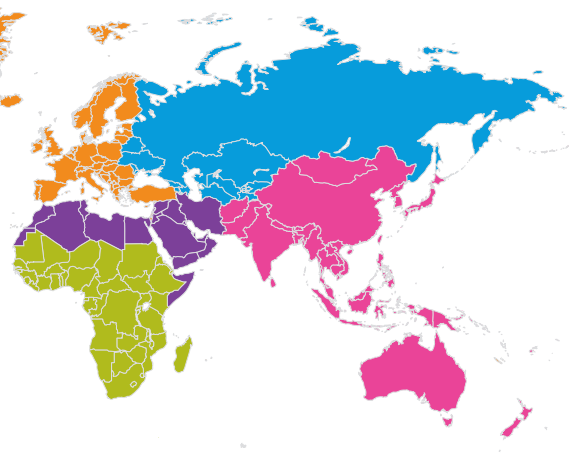
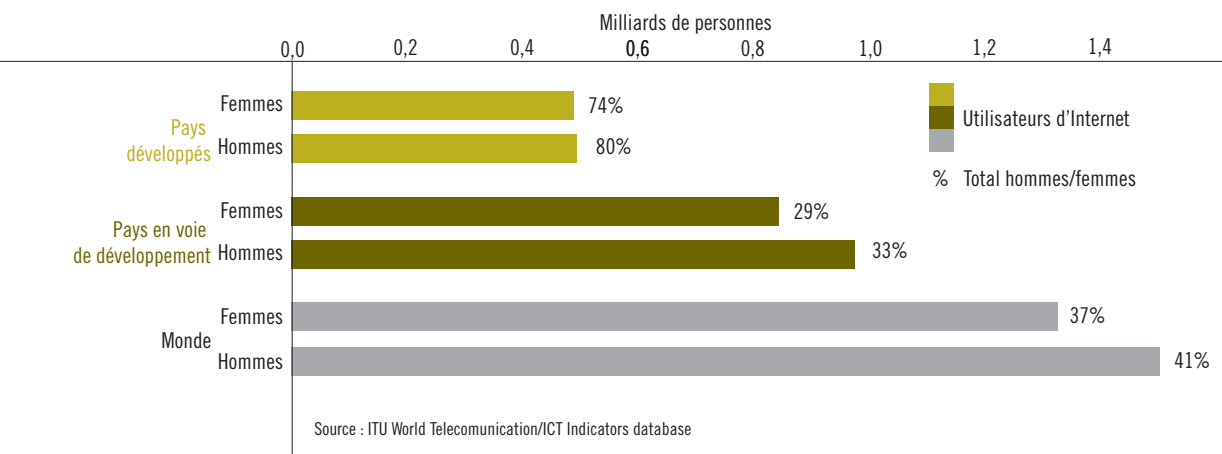
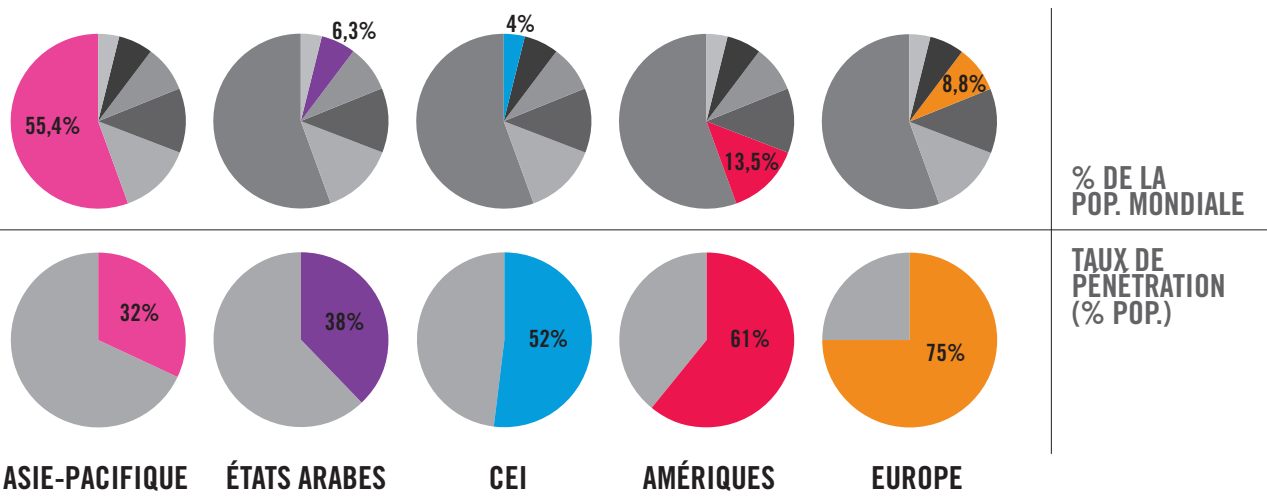
ACCÈS À INTERNET

CROISSANCE SOUTENUE DU HAUT DÉBIT MOBILE

PLUS DE 2 MILLIARDS D'ABONNEMENTS DANS LE MONDE D'ICI FIN 2013*

AMÉRIQUES	COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)
460 millions d'abonnements	129 millions d'abonnements
48% de taux de pénétration	46% de taux de pénétration
EUROPE	ÉTATS ARABES
422 millions d'abonnements	71 millions d'abonnements
68% de taux de pénétration	19% de taux de pénétration





AFRIQUE
 93 millions d'abonnements
 11% de taux de pénétration

ASIE-PACIFIQUE
 895 millions d'abonnements
 22% de taux de pénétration

* Estimation
 Voir page 15 pour les sources.

Les possibilités offertes par le monde numérique sont immenses. Le pouvoir du monde numérique est immense. La technologie étant neutre en soi, ces possibilités peuvent faciliter aussi bien des actions compatibles avec le respect des droits des populations que des actions antinomiques avec les droits humains.

Amnesty International, qui puise ses racines dans la défense de la liberté d'expression, continue d'être témoin de ce que font les gouvernements lorsqu'ils sont incapables de restreindre cette liberté et décident de manipuler l'accès à l'information. De l'Azerbaïdjan à la Tunisie et de Cuba aux territoires palestiniens, des blogueurs sont poursuivis en justice et harcelés. Au Viêt-Nam, des blogueurs très connus – Nguyen Van Hai, alias Dieu Cay, Ta Phong Tan, à l'origine du blog « Justice et Vérité », et Phan Thanh Hai, surnommé AnhBaSaiGon – ont été jugés en septembre pour « propagande » contre l'État. Ils ont été condamnés à des peines de 12, 10 et quatre ans d'emprisonnement respectivement, peines assorties à leur libération d'une période de résidence surveillée de trois à cinq ans. Leur procès n'a duré que quelques heures et leurs proches ont été harcelés et arrêtés par les autorités, qui ne voulaient pas qu'ils y assistent. Ce procès avait été reporté à trois reprises, la dernière fois en raison de la mort de la mère de Ta Phong Tan ; elle avait succombé à ses blessures après s'être immolée par le feu devant des locaux administratifs pour protester contre le traitement réservé à sa fille.

L'emprisonnement de personnes qui exercent leur liberté d'expression et contestent les pouvoirs en place au moyen des technologies numériques n'est toutefois que la première ligne de défense des gouvernements. De plus en plus, les États s'efforcent d'ériger des pare-feux en vue de circonscrire les communications numériques ou les systèmes d'information. L'Iran, la

Chine et le Viêt-Nam essaient de mettre en place un dispositif leur permettant de reprendre le contrôle à la fois des communications et de l'accès aux informations disponibles dans la sphère numérique.

Plus inquiétant encore : un certain nombre de pays explorent des stratégies de contrôle plus subtiles dans ce domaine, déployant de vastes réseaux de surveillance et des techniques plus fines de manipulation de l'accès à l'information. Les États-Unis, qui de leur côté ne se préoccupent guère du respect des frontières – comme le montrent les attaques de drones un peu par-

tout dans le monde –, se sont récemment arrogé le droit de surveiller toute donnée enregistrée dans des systèmes de stockage en ligne (dossiers virtuels qui ne sont pas assujettis aux frontières territoriales). Pour dire les choses clairement, cette surveillance s'applique aussi à des informations détenues par des personnes et des entreprises qui ne sont pas situées sur le territoire américain ni ressortissantes de ce pays.

La lutte pour l'accès à l'information et le contrôle des moyens de communication ne fait que commencer. Dans ce contexte, que peut faire la communauté internationale pour témoigner son respect à celles et ceux qui se sont courageusement mobilisés, au péril de leur vie et de leurs libertés, lors des soulèvements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ? Comment nous tous pouvons-nous afficher notre solidarité à l'égard de Malala Yousafzai et de tous ceux qui ont osé prendre la parole pour dire « Assez ! » ?

LE 31 MAI 2012 L'INDONÉSIE A RATIFIÉ LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE – CE N'ÉTAIT QUE LA 46^E RATIFICATION. IL EN FAUT ENCORE 147.

Nous pouvons exiger des États qu'ils veillent à ce que toutes les personnes sur leur territoire aient véritablement accès au monde numérique, de préférence via une connexion Internet haut débit mise à disposition à un prix abordable, soit sur un appareil portable du type téléphone portable, soit sur un ordinateur de bureau. Ils reconnaîtraient ainsi à chacun le droit de « bénéficier du progrès scientifique et de ses applications », principe en matière de droits humains énoncé à l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame ce même principe en son article 27 : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

Disposer d'un accès de qualité à Internet équivalait de toute évidence à bénéficier du progrès scientifique.

Il y a de cela de nombreuses années, les États ont instauré un service postal international reposant sur des services nationaux interconnectés pour créer un système mondial d'acheminement du courrier. N'importe qui pouvait écrire une lettre, acheter un timbre et envoyer cette lettre à peu près partout dans le monde. Si cette lettre n'était pas livrée directement chez le destinataire, il existait un système de poste restante ou d'acheminement centralisé indiquant le lieu où celui-ci pouvait retirer son courrier.

Ce courrier était considéré comme privé, quelles que soient les frontières franchies. Cette forme de communication et de partage d'informations, qui peut aujourd'hui paraître un peu surannée, a transformé notre façon de communiquer et tenait pour acquis le droit au respect de la vie privée dans le cadre de ces échanges. Et surtout, les États ont fait en sorte que ce service soit accessible à tous. Même si, de toute évidence, de nombreux gouvernements en ont profité pour lire du courrier privé, ils n'ont pas remis en question le principe du droit au respect de la vie privée associé à ces communications. Le service postal international a ouvert aux habitants d'innombrables pays de nouvelles perspectives en termes de partage de l'information et de participation à la vie de la famille et de la société.

De nos jours, l'accès à Internet est essentiel pour que les gens puissent communiquer mais aussi s'informer. La transparence, l'accès à l'information et la possibilité de participer aux débats et décisions politiques sont des aspects indispensables à la création d'une société respectueuse des droits.

Rares sont les actions des gouvernements pouvant avoir des conséquences positives aussi immédiates, puissantes et étendues pour les droits humains.

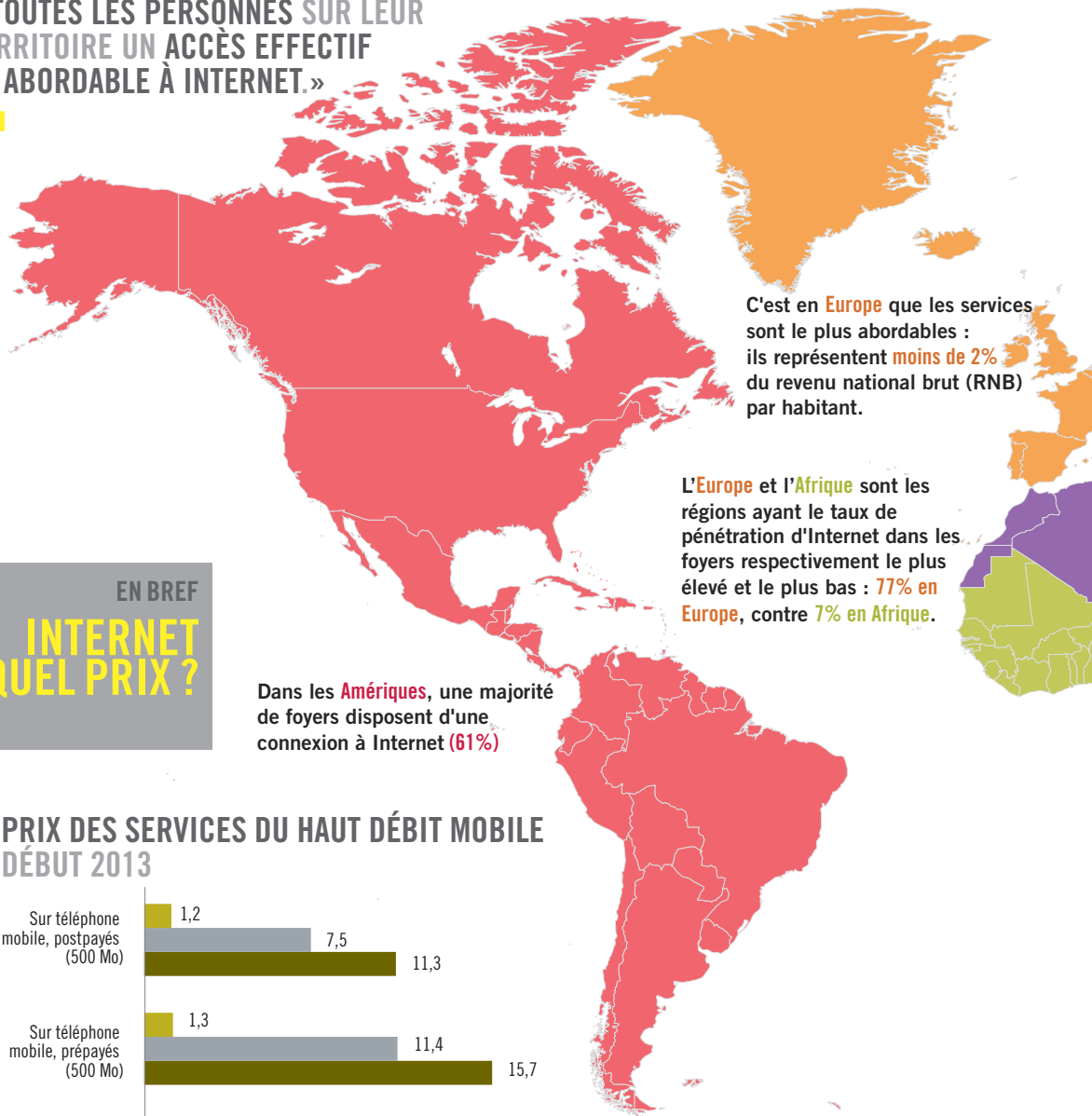
Chaque État a une décision à prendre : emploiera-t-il cette technologie neutre en soi pour asseoir plus fermement son pouvoir sur les autres, ou bien pour donner aux individus les moyens d'agir et de promouvoir leur liberté ?

Avec l'avènement d'Internet et sa haute disponibilité – sur les téléphones cellulaires, dans les cybercafés et à partir d'ordinateurs accessibles dans les établissements scolaires, les bibliothèques publiques, les lieux de travail ou au domicile des gens –, une occasion sans précédent nous est offerte de mettre les individus en mesure de faire valoir leurs droits.

21 GOUVERNEMENTS
ONT PROCÉDÉ
À DES EXÉCUTIONS
EN 2012

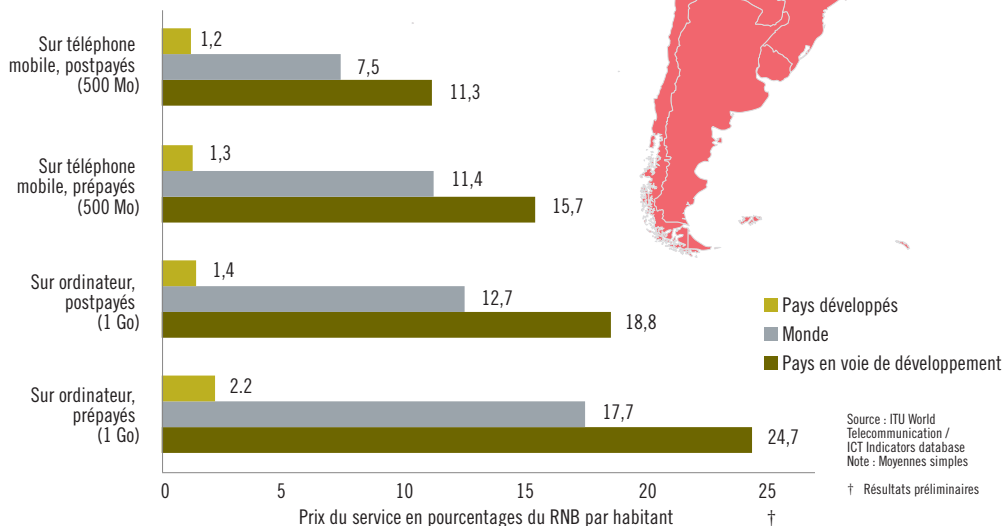


« L'OCCASION EST MAINTENANT
 DONNÉE AUX ÉTATS DE GARANTIR
 À TOUTES LES PERSONNES SUR LEUR
 TERRITOIRE UN ACCÈS EFFECTIF
 ET ABORDABLE À INTERNET. »

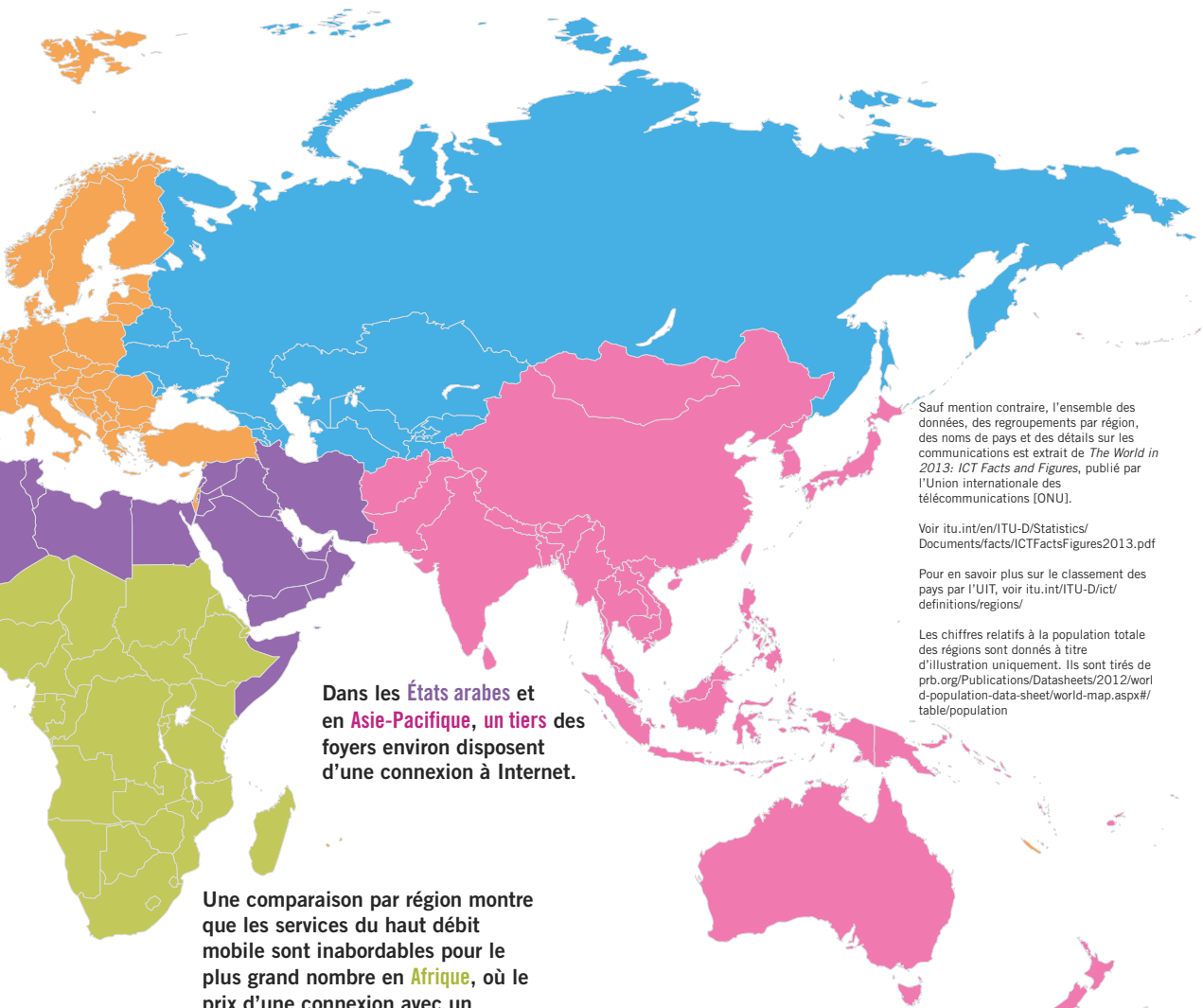


EN BREF
**INTERNET
 À QUEL PRIX ?**

**PRIX DES SERVICES DU HAUT DÉBIT MOBILE
 DÉBUT 2013**



PRIX DES SERVICES DU HAUT DÉBIT MOBILE DANS CERTAINES RÉGIONS, 2013



Dans les États arabes et en Asie-Pacifique, un tiers des foyers environ disposent d'une connexion à Internet.

Une comparaison par région montre que les services du haut débit mobile sont inabordable pour le plus grand nombre en Afrique, où le prix d'une connexion avec un volume de données de 1Go représente, en moyenne, plus de 50% du RNB par habitant.

L'Afrique est la région présentant les taux de croissance les plus élevés de ces trois dernières années. La pénétration du haut débit mobile y est passée de 2% en 2010 à 11 % en 2013.

Sauf mention contraire, l'ensemble des données, des regroupements par région, des noms de pays et des détails sur les communications est extrait de *The World in 2013: ICT Facts and Figures*, publié par l'Union internationale des télécommunications (ONU).

Voir itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2013.pdf

Pour en savoir plus sur le classement des pays par l'UIT, voir itu.int/ITU-D/ict/definitions/regions/

Les chiffres relatifs à la population totale des régions sont donnés à titre d'illustration uniquement. Ils sont tirés de prb.org/Publications/Datasheets/2012/world-population-data-sheet/world-map.aspx#/table/population

Dans les pays en voie de développement, le nombre d'abonnements au haut débit mobile a plus que doublé entre 2011 et 2013, passant de 472 millions à 1,16 milliard. En 2013 il dépasse celui des pays développés.

En 2012, les prix du haut débit fixe représentaient 1,7% du RNB par mois et par habitant dans les pays développés.

Dans les pays en développement, les services du haut débit fixe restent très coûteux. Ils représentent 30,1% des revenus mensuels moyens.

Un choix pour l'avenir

L'occasion est maintenant donnée aux États de garantir à toutes les personnes sur leur territoire un accès effectif et abordable à Internet. Les États peuvent aussi soutenir la création de nouveaux lieux de consultation d'Internet, par exemple des bibliothèques ou des cafés, où les services sont gratuits ou à la portée de toutes les bourses.

Ils peuvent en particulier garantir la participation active des femmes (dont 37 % seulement ont aujourd'hui accès d'une manière ou une autre à Internet) à ce système d'information et, par voie de conséquence, aux actions et décisions prises dans le monde où elles évoluent. Une étude récente réalisée par ONU Femmes, l'entreprise Intel et le département d'État américain met en évidence l'immense fossé qui sépare les hommes et les femmes en matière d'accès à Internet dans des pays comme l'Inde, le Mexique ou l'Ouganda. Cela signifie que les États doivent mettre en place des systèmes permettant une connexion à la maison, à l'école et au bureau, car des lieux comme les cybercafés sont difficilement accessibles pour les femmes qui ne peuvent pas sortir de chez elles pour des raisons religieuses et culturelles.

Les États peuvent aussi s'employer à éradiquer la discrimination sociale à l'égard des femmes et les préjugés dont elles sont frappées. Une ingénieure indienne a raconté aux auteurs de l'étude qu'on lui avait interdit de se servir d'un ordinateur « de peur que, si elle le touchait, un problème survienne ». D'autres témoignages ont révélé que des hommes interdisaient à leur

épouse d'utiliser l'ordinateur familial, craignant qu'elles ne tombent sur des contenus sexuels inappropriés. C'est l'une des raisons évoquées pour expliquer qu'en Azerbaïdjan les femmes ne soient que 14 % à s'être connectées ne serait-ce qu'une fois dans leur vie, alors que ce taux s'élève à 70 % chez les hommes.

En reconnaissant le droit des individus d'avoir accès à Internet, les États satisferaient à leurs obligations relatives au respect de la liberté d'expression et du droit à l'information. Ils doivent toutefois agir dans le respect du droit à la vie privée.

**30% DES FEMMES
DE 15 À 19 ANS
SONT MARIÉES DANS LES PAYS LES
MOINS DÉVELOPPÉS. SI LA TENDANCE
ACTUELLE SE POURSUIT, 100 MILLIONS
DE FILLES SERONT MARIÉES AU COURS
DE LA PROCHAINE DÉCENNIE ALORS
QU'ELLES SONT ENCORE DES ENFANTS**

Si les États refusent de reconnaître ce droit, le risque est grand de voir apparaître une société à deux vitesses, au niveau mondial et au niveau des États, une partie de la population ayant accès aux outils nécessaires pour revendiquer ses droits tandis que l'autre ne l'aura pas.

Le savoir, l'information et la capacité de s'exprimer sont une force, une force que ne craignent pas les États respectueux des droits. Ceux-ci, au contraire, œuvrent en faveur du renforcement du pouvoir d'agir. Le caractère transfrontière de la sphère numérique signifie en outre que nous pouvons tous faire preuve de citoyenneté mondiale en utilisant ces outils pour promouvoir le respect des droits humains à proximité de chez nous et en signe de solidarité avec des personnes qui vivent à l'autre bout de la planète.

Les formes traditionnelles de solidarité peuvent avoir un impact plus fort encore lorsqu'elles prennent un caractère « viral ». Des milliers de militants se sont ainsi mobilisés en faveur de 12 personnes dans le cadre du 10^e Marathon des lettres *Écrire pour les droits* d'Amnesty

International, en décembre 2012. Il s'agit du plus grand événement militant en matière de droits humains dans le monde, et il s'est décliné ces dernières années sous la forme de courriels, de pétitions numériques, de SMS, de fax et de tweets. En 2012 ce sont deux millions d'actions qui ont été enregistrées, des actions exprimant la solidarité, apportant un soutien et contribuant à obtenir la remise en liberté d'hommes et de femmes emprisonnés en raison de leurs convictions.

Pour nous à Amnesty International, Internet est l'incarnation même de la promesse et des possibilités dont notre fondateur, Peter Benenson, a eu la vision il y a plus de 50 ans : la possibilité pour des individus d'œuvrer ensemble par-delà les frontières en faveur de la liberté et des droits pour tous. On ne l'a pas pris au sérieux et son rêve a été perçu comme une pure folie. De nombreux anciens prisonniers d'opinion doivent leur liberté et leur vie à ce rêve.

Nous sommes sur le point de créer et de concrétiser un nouveau rêve, que certains considéreront également comme une pure folie. Mais Amnesty International est prête aujourd'hui à se battre pour défendre ce rêve. Elle demande aux États de prendre acte de l'évolution de notre monde et de créer les outils qui donneront à tous le pouvoir d'agir.

IL Y AVAIT
15,2 MILLIONS
DE RÉFUGIÉS DANS
LE MONDE DÉBUT 2012.
46% AVAIENT
MOINS DE 18 ANS



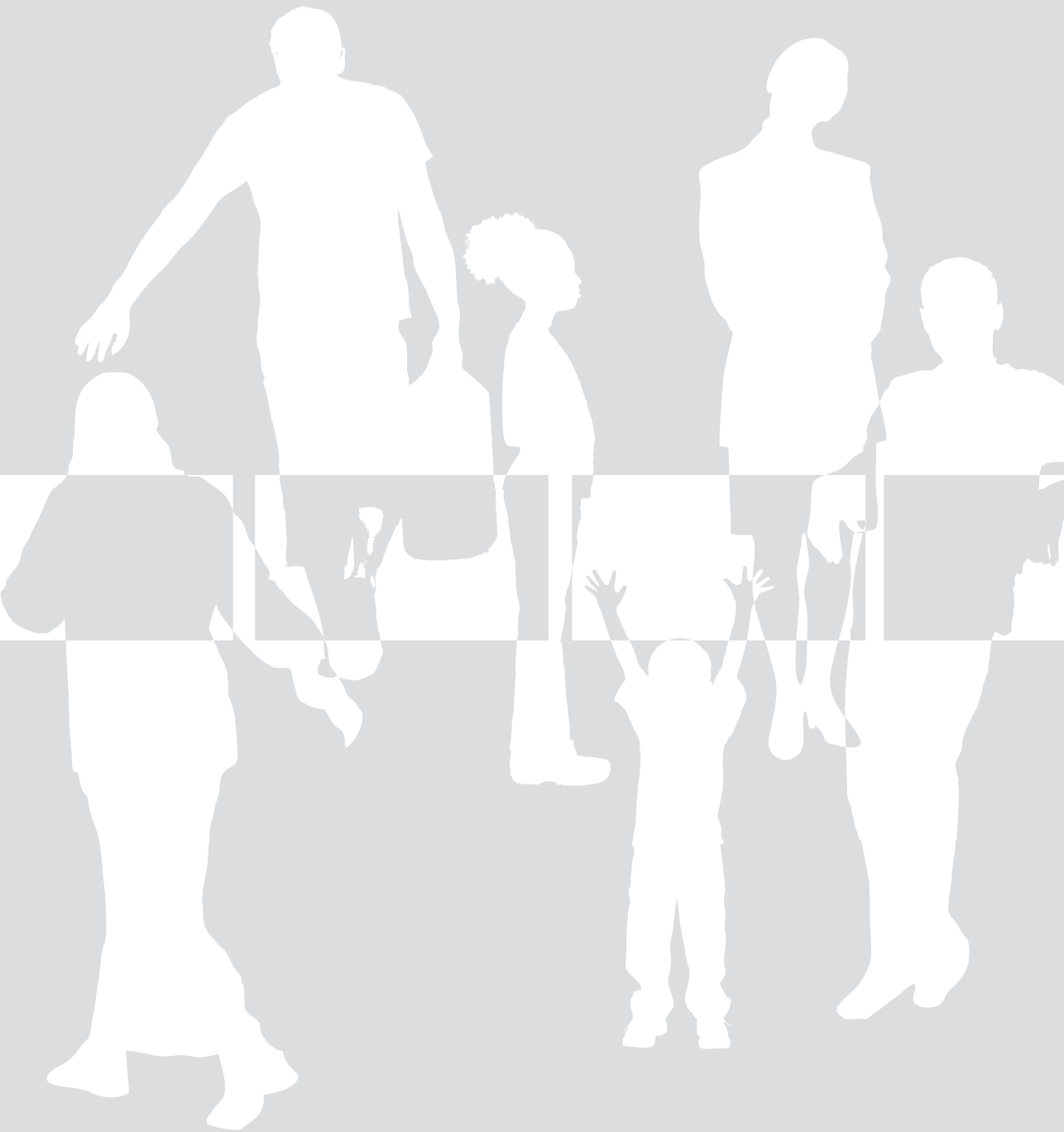
« Ce qui nous donne de l'espoir, c'est le soutien et la solidarité des simples citoyens. Les gens sont le seul moteur du changement. L'État n'améliorera rien, il ne fera rien si les gens n'exercent aucune pression. [...] Les nombreux messages que j'ai reçus [de membres et de militants d'Amnesty International] me donnent beaucoup d'espoir, malgré tous les obstacles. »

Azza Hilal Ahmad Suleiman, qui se remet progressivement d'une violente agression dont elle a été victime près de la place Tahrir, au Caire, faisait partie des 12 cas de la campagne *Écrire pour les droits* de décembre 2012. Elle a voulu intervenir quand elle a vu un groupe de soldats en train de frapper et de déshabiller une jeune femme. Elle a eu des fractures au crâne et souffre désormais de troubles de la mémoire. Elle a porté plainte contre l'armée.



Janvier 2012 – Manifestation à Istanbul (Turquie) à l'occasion du cinquième anniversaire de l'assassinat de Hrant Dink. Rédacteur en chef du journal Agos, Hrant Dink avait publié des articles sur l'identité arménienne.







AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2013
RÉSUMÉS RÉGIONAUX

13



RÉSUMÉS RÉGIONAUX
AFRIQUE

RÉSUMÉS RÉGIONAUX
AFRIQUE



Avril 2012 – Dans le principal marché du camp de réfugiés de Yida, au Soudan du Sud, un petit garçon guide une réfugiée nouba aveugle. Tout au long de l'année, des milliers de Soudanais ont fui les zones de conflit de leur pays – les États du Kordofan du Sud et du Nil Bleu – pour se réfugier au Soudan du Sud.

L'aggravation de la crise malienne en 2012 a été le reflet de nombreux problèmes profondément enracinés dans la région. Sur tout le continent, les conflits, la pauvreté omniprésente et les exactions des forces de sécurité et des groupes armés pesaient lourdement sur le quotidien des populations et empêchaient les citoyens de jouir pleinement de leurs droits, mettant en évidence les lacunes intrinsèques des mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains, de la paix et de la sécurité.

En janvier, des groupes armés touaregs et islamistes ont organisé un soulèvement dans le nord du Mali, où la pauvreté, la discrimination et l'insuffisance du développement nourrissaient depuis longtemps le mécontentement de la population. Ce soulèvement a déclenché en mars un coup d'État militaire dans la capitale, Bamako, qui a entraîné le mois suivant une partition de fait du Mali. Le nord du pays est demeuré sous le contrôle de groupes armés jusqu'à la fin de l'année. Les groupes touaregs et islamistes se sont rendus coupables de nombreuses exactions graves : exécutions sommaires de soldats faits prisonniers, amputations, exécutions par lapidation, viols de filles et de femmes, notamment.

De leur côté, les forces de sécurité maliennes ont procédé à des exécutions extrajudiciaires et au bombardement aveugle de zones contrôlées par les Touaregs. Des groupes armés et des milices gouvernementales ont recruté des enfants soldats. Plus de 400 000 hommes, femmes et enfants ont fui de chez eux pour tenter de se mettre en sécurité.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX AFRIQUE

MALI SOUDAN
RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

AFRIQUE DU SUD
ÉTHIOPIE GAMBIE
FEMMES
SÉCURITÉ DROITS

RIGHTS D
PEN RIGH
TH PENRI
DEATH P

En République démocratique du Congo (RDC) aussi, les civils ont été les premières victimes des violations des droits humains perpétrées par les forces de sécurité et par des groupes armés de plus en plus nombreux. La situation en matière de sécurité, déjà précaire, s'est largement

dégradée lorsque des groupes armés, dont le mouvement du 23 Mars, ont resserré leur emprise sur certaines zones de la province du Nord-Kivu, dans l'est du pays.

Dans le même temps, les tensions entre le Soudan du Sud et le Soudan au sujet du pétrole, de la nationalité et du tracé de la frontière se sont accentuées. La situation des droits humains demeurait critique en raison des conflits persistants dans les États du Darfour, du Kordofan du

«LE PETIT-FILS DE MON MAÎTRE [CORANIQUE] NOUS A VENDUS AUX ISLAMISTES [...] ILS NOUS ONT ENTRAÎNÉS À TIRER [ET ON NOUS DONNAIT DES POUDRES À MANGER ET] DES INJECTIONS [...] JE FAISAIS N'IMPORTE QUOI POUR MES MAÎTRES. JE CONSIDÉRAIS NOS ENNEMIS COMME DES CHIENS ET JE N'AVAIS QU'UNE IDÉE EN TÊTE : LEUR TIRER DESSUS.»

Un jeune Malien de 16 ans, arrêté quand les soldats français et maliens ont reconquis Diabaly, a raconté à Amnesty International comment il a été forcé de rejoindre un groupe armé islamiste. Janvier 2013

Sud et du Nil bleu. L'intensification des combats à la fin de l'année a provoqué de lourdes pertes parmi la population civile, l'aggravation de la crise humanitaire et la fuite de plus de 200 000 personnes vers les États voisins. Des violences ont aussi été commises par les forces de sécurité lors des manifestations de grande ampleur organisées pour protester contre la politique d'austérité du gouvernement.

Des violences imputables à la police ou aux forces de sécurité ont été observées de façon récurrente dans plusieurs pays de la région. Au Nigeria, les attentats à l'explosif et les attaques perpétrés par le groupe islamiste armé Boko Haram ont fait plus d'un millier de victimes. En riposte à ces actions, les forces de sécurité nigérianes ont également commis de graves violations des droits humains : disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, incendies de maisons, détentions illégales, etc.

En août, la police sud-africaine a utilisé des fusils d'assaut et des balles réelles pour réprimer une grève dans une mine de platine de la société LONMIN, à Marikana (province du Nord-Ouest). Seize mineurs ont trouvé la mort sur le site et 14 autres à l'endroit où ils s'étaient réfugiés pour échapper aux tirs des policiers. Il semble que la majorité d'entre eux aient été abattus alors qu'ils tentaient de fuir ou de se rendre. Quatre autres ont succombé à leurs blessures quelques heures plus tard. Le litige qui opposait les grévistes à la direction de LONMIN portait sur les salaires. L'ampleur du massacre et le retentissement qu'il a connu, ainsi que les tensions croissantes dans tout le secteur minier, ont provoqué une crise nationale.

Les défenseurs des droits humains, les journalistes et les opposants étaient en butte à une dure répression. Certains ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement, comme en Éthiopie, d'autres ont été arrêtés de manière arbitraire, harcelés ou encore menacés de mort, comme en Gambie. En Côte d'Ivoire, des attaques conduites par des combattants armés non identifiés ont déclenché une sévère répression fondée sur l'appartenance ethnique ou politique présumée.

Plusieurs pays ont prononcé des condamnations à mort, mais seuls quelques-uns ont procédé à des exécutions ; la Gambie a envoyé un signal inquiétant en exécutant ses premiers prisonniers depuis 30 ans.

Cette année encore, les femmes et les filles ont été particulièrement exposées à la discrimination et aux violences liées au genre. Les violences familiales sont restées monnaie courante, de même que les violences cautionnées par l'État et celles entraînées par les conflits. Des viols ont été commis par des soldats et des membres de groupes armés dans de nombreuses zones de conflit, notamment au Mali, au Tchad, au Soudan et en RDC. Au Soudan, certaines manifestantes auraient été soumises à des « tests de virginité ». Dans beaucoup de pays, les mutilations génitales et d'autres pratiques traditionnelles néfastes demeuraient en vigueur.

Alors que l'on s'apprêtait à célébrer, en 2013, le 50^e anniversaire de l'Union africaine, la corruption généralisée et les conflits engendraient toujours de nombreux problèmes dans l'ensemble de l'Afrique. Mais des lueurs d'espoirs existaient un peu partout dans la région, où des hommes et des femmes continuaient d'agir de manière pacifique pour revendiquer leur droit à la dignité, à la justice sociale et au respect de leurs droits fondamentaux.

Avril 2012 – Jeune Malienne du camp de réfugiés de Tinfaguate, dans la région d'Ayorou (Niger). Elle a reçu une balle dans le bras en tentant de protéger sa fille contre les miliciens lors d'une attaque de son village.

© Amnesty International





RÉSUMÉS RÉGIONAUX
AMÉRIQUES

RÉSUMÉS RÉGIONAUX
AMÉRIQUES



Janvier 2012 – Dans la ville de Guatemala, des indigènes assistent à une audience dans le cadre des poursuites engagées contre Efraín Ríos Montt. Ce dernier, qui a gouverné le pays en 1982-1983, est accusé de génocide pour des actes perpétrés pendant la guerre civile qui a ensanglanté le Guatemala.

Les très nombreuses atteintes aux droits humains perpétrées par le passé ainsi que l'impunité dont jouissaient les auteurs de ces agissements continuaient de faire planer une ombre pesante sur bien des pays du continent américain. D'importantes actions en justice intentées en 2012 dans des pays comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Guatemala et l'Uruguay ont cependant permis d'enregistrer de nouvelles avancées notables dans la quête pour la justice dans des affaires de violations commises sous les régimes militaires du passé. Pour certains, néanmoins, la lutte pour obtenir justice et pour en finir avec l'impunité était loin d'être terminée. En Haïti, par exemple, les poursuites engagées contre l'ancien président Jean-Claude Duvalier étaient toujours au point mort. Aux États-Unis, rien ou presque n'a été fait pour demander des comptes aux responsables des abus perpétrés dans le cadre du programme de détentions secrètes mis en place par la CIA sous la présidence de George W. Bush.

Les ressources naturelles ont cette année encore été au cœur de conflits sociaux, et de nombreux citoyens ont vu leurs droits de plus en plus battus en brèche. La reconnaissance des droits des peuples indigènes a en revanche progressé, plusieurs décisions de justice venant réaffirmer leur droit à un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause sur les projets de développement les concernant. Ainsi, en juin, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu un jugement historique en faveur des Kichwas de la communauté de Sarayaku, déclarant l'Équateur coupable d'avoir porté atteinte à leurs droits.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX AMÉRIQUES

SARAYAKU CONVENTION AMÉRICAINNE CONNECTICUT

SALVADOR NICARAGUA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

TS HUMAIN HTS DEFE WOMENS HUMAN

Le système interaméricain de protection des droits humains s'est lui-même retrouvé sous le feu redoublé des critiques d'un certain nombre de gouvernements de la région en désaccord avec ses décisions. Le Venezuela est même allé jusqu'à annoncer officiellement qu'il se retirait de la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

«CE N'EST PAS FACILE DE DIRE QU'ON A ÉTÉ VIOLÉE [...] ON COMMENÇAIT À RECONSTRUIRE NOTRE VIË, EN PARLANT DE CE QUI S'ÉTAIT PASSÉ [...] C'EST À CE MOMENT-LÀ QUE J'AI SU QUE JE NE POUVAIS PLUS ME TAIRE [...] SI NOUS NE NOUS MOBILISONS PAS, LES AGRESSIONS CONTRE LES FEMMES CONTINUERONT. NOUS NE NOUS TAIRON PAS.»

Une femme membre d'un groupe d'entraide des femmes victimes de violences, en Colombie

L'action en faveur de l'abolition de la peine de mort a enregistré quelques avancées à l'échelle du continent. Aux États-Unis – le seul pays américain procédant encore à des exécutions judiciaires –, le Connecticut est devenu le 17^e État abolitionniste. En outre, si plusieurs pays des Antilles anglophones ont cette année encore prononcé des condamnations à mort, ils n'ont en revanche procédé à aucune exécution.

La Colombie a connu les premiers pourparlers officiels de paix depuis plus de 10 ans, ce qui laissait espérer

une issue possible au conflit qui opposait depuis près de 50 ans le gouvernement aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

La mobilisation dans cette partie du monde contre les pratiques discriminatoires et les violences à l'égard des femmes, profondément ancrées dans la société, ne s'est pas démentie. Le mouvement

en faveur du respect des droits sexuels et reproductifs a poursuivi son combat. Cependant, des millions de femmes de la région ne pouvaient toujours pas faire valoir leur droit de décider librement et en toute connaissance de cause, sans contrainte et sans la moindre discrimination, du nombre d'enfants qu'elles auraient et du moment où elles les auraient. Dans des pays comme le Chili, le Nicaragua, la République dominicaine et le Salvador, les femmes et les jeunes filles qui se retrouvaient enceintes à la suite d'un viol ou dont la grossesse risquait d'avoir des conséquences graves pour leur santé ou même d'entraîner leur mort, ne pouvaient toujours pas bénéficier d'un avortement légal et médicalisé. Les conséquences de cette négation des droits des femmes et des jeunes filles étaient particulièrement graves pour celles appartenant à des groupes défavorisés de la population.

Les journalistes ont cette année encore joué un rôle crucial dans la dénonciation des atteintes aux droits humains, payant souvent très cher leur engagement. Certains se sont heurtés à la répression directe du gouvernement de leur pays, tandis qu'ailleurs leurs confrères étaient pris pour cible par des bandes armées ou des réseaux criminels. Les défenseurs des droits humains, qui vivaient souvent dans des situations précaires et difficiles, ont continué de faire preuve de courage malgré les pratiques calomnieuses, les manœuvres judiciaires abusives et les violences utilisées pour tenter de les faire taire. Par leurs actions, ils ont montré la force et l'enracinement qu'avait désormais acquis le mouvement de défense des droits humains, ainsi que l'espoir qu'il inspirait à des millions d'Américains et d'Américaines.

« NOUS NE DEVONS JAMAIS LAISSER LA PEUR PRENDRE LE DESSUS SUR LE COURAGE. »

Laísa Santos Sampaio, institutrice et militante pour l'environnement

N RIG
NDERS
RIGHTS



Mai 2012 – À Mexico, des journalistes manifestent contre l'assassinat de trois photoreporters mexicains dans l'État de Veracruz. Sur les pancartes on peut lire : « On ne tue pas la vérité en tuant le journaliste. » Au moins six journalistes ont été tués au cours de l'année pour des raisons liées à leur travail d'information. Les enquêtes sur ces assassinats n'ont guère progressé.



© AP Photo/Eduardo Verdugo



RÉSUMÉS RÉGIONAUX
**ASIE-
PACIFIQUE**

RÉSUMÉS RÉGIONAUX
**ASIE-
PACIFIQUE**



Une femme s'effondre alors que son logement est démolì à Yangji, un ancien village absorbé par la ville de Guangzhou (province du Guangdong, Chine). Les expulsions soudaines et violentes étaient fréquentes, et intervenaient généralement après une série de menaces et d'actes de harcèlement.

Un peu partout dans la région Asie-Pacifique, le simple fait d'exprimer publiquement son opinion, que ce soit dans la rue ou sur Internet, était brutalement réprimé par l'État. Des personnes étaient régulièrement harcelées, agressées, emprisonnées ou tuées pour avoir osé défier le pouvoir en place.

Au Viêt-Nam, plus d'une vingtaine de dissidents pacifiques, dont des blogueurs et des paroliers, ont été incarcérés après avoir fait l'objet d'accusations fallacieuses d'atteinte à la sécurité nationale. En Indonésie, les autorités ont mis en prison six personnes accusées de blasphème, et 70 militants politiques non violents étaient toujours derrière les barreaux. Au Cambodge, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des personnes qui manifestaient pacifiquement contre des expulsions forcées et contre leurs conditions de travail déplorables. En Chine, les gens qui protestaient contre les expulsions forcées de masse étaient menacés d'arrestation, d'emprisonnement ou d'internement en camp de rééducation par le travail. Au Sri Lanka, un certain nombre de personnes, dont des journalistes, ont été arrêtées arbitrairement ou enlevées parce qu'elles avaient critiqué les autorités. Plusieurs n'ont pas été revues depuis. En Inde, ceux qui militaient pour le respect des droits des populations indigènes – qui, dans leur volonté de protéger leurs droits traditionnels à la terre, se heurtaient aux intérêts de grandes entreprises – étaient envoyés en prison sur la base d'accusations motivées par des considérations politiques.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX ASIE- PACIFIQUE

VIËT-NAM
INDONÉSIE
CAMBODGE
SRI LANKA INDE

MALDIVES
AFGHANISTAN
MYANMAR
PAKISTAN

W GUNIEA
HILIPPIN
APAN TA
INGAPO

Les changements importants intervenus à la tête de plusieurs pays de la région ne se sont guère traduits par une amélioration de la situation en matière de droits humains. En Chine, plus d'une centaine de personnes ont été arrêtées à titre préventif, pour éviter toute manifestation à la veille

«NOUS ÉTIIONS À L'HÔPITAL ET J'AI ENTENDU
ET VU DES POLICIERS EN UNIFORME CHARGER
À L'INTÉRIEUR. ILS FRAPPAIENT DES GENS
QUI ÉTAIENT DÉJÀ BLESSÉS, EN VISANT PLUS
PARTICULIÈREMENT LA TÊTE.»

Mariya Didi, députée blessée par la police lors
d'une manifestation organisée contre la démission
du Premier ministre maldivien Mohamed Nasheed,
le 7 février 2012

du premier grand remaniement de la direction du Parti communiste chinois depuis 10 ans. En Corée du Nord, où Kim Jong-un, arrivé au pouvoir en 2011, a continué de renforcer sa mainmise sur l'État, les opposants politiques étaient toujours internés dans des camps pénitentiaires situés dans des régions reculées, et soumis aux travaux forcés et à la torture. La malnutrition y était aiguë et le taux de mortalité élevé.

Aux Maldives, le mouvement de contestation suscité par la démission, en février, du Premier ministre de l'époque, Mohamed Nasheed, a été violemment réprimé. Les forces de sécurité s'en sont prises aux partisans de l'ancien chef du gouvernement et les ont torturés.

Des dizaines de milliers de personnes ont cette année encore souffert des conséquences directes de conflits armés. Des civils ont été tués, blessés ou déplacés à la suite d'attentats-suicides, de bombardements aveugles, d'attaques aériennes ou d'actions meurtrières ciblées en Afghanistan, au Myanmar, au Pakistan et en Thaïlande.

© Jenny Holligan

Un peu partout dans la région, les aspirations des femmes et des filles ont été une fois de plus déçues, les États se montrant incapables de protéger et de promouvoir efficacement leurs droits.

En Afghanistan et au Pakistan, de très nombreuses femmes et jeunes filles continuaient d'être exclues de la vie publique. Certaines ont été tuées par les talibans dans des conditions évoquant une exécution. Le tollé suscité par le viol collectif ayant entraîné la mort d'une étudiante indienne a souligné l'incapacité de l'État indien à juguler la violence dont étaient victimes les femmes et les filles dans ce pays. Cette violence était également omniprésente en Papouasie-Nouvelle-Guinée, là encore dans un climat de très grande impunité. Des progrès ont cependant été enregistrés pour les droits des femmes aux Philippines, où une nouvelle loi relative à la santé reproductive a finalement été adoptée après une décennie d'actions de pression de la part de militants.

D'autres mesures positives, bien que timides, ont été prises ailleurs dans la région. Si l'Afghanistan, l'Inde, le Japon, le Pakistan et Taiwan ont repris les exécutions, après un moratoire de fait ayant duré de 17 mois à huit ans, Singapour et la Malaisie ont entrepris de supprimer de leurs législations les dispositions prévoyant l'application obligatoire de la peine capitale.

À la surprise générale, un espoir de changement est apparu au Myanmar. Les autorités ont en effet annoncé en novembre leur intention de mettre en place un mécanisme d'examen des dossiers de prisonniers, et des centaines de détenus politiques ont été libérés cette année. Des centaines d'autres étaient cependant maintenus en détention arbitraire, ce qui montrait bien que la route vers la réforme était encore longue, non seulement pour le Myanmar mais aussi pour la région dans son ensemble.

**«LES MAINS DE LA CRUAUTÉ
VONT JUSQU'AUX ZONES TRIBALES
[DU NORD-OUEST DU PAKISTAN],
MAIS CELLES DE LA JUSTICE NE
PARVIENNENT PAS SI LOIN.»**

Ghulam Nabi, avocat près la haute cour
de Peshawar (Pakistan)

Phnom Penh, Cambodge – Des manifestantes tenant des fleurs de lotus réclament la mise en liberté de 13 défenseuses des droits humains, membres de la communauté des rives du lac Boeung Kak, arrêtées pour avoir manifesté pacifiquement contre les expulsions forcées.



THE P
ES I
WAN S



RÉSUMÉS RÉGIONAUX
**EUROPE ET
ASIE CENTRALE**

RÉSUMÉS RÉGIONAUX
**EUROPE ET
ASIE CENTRALE**

RÉSUMÉS RÉGIONAUX
**EUROPE ET
ASIE CENTRALE**



Un homme prépare à manger à Văleni 2, un secteur rom de Piatra Neamț (Roumanie). En août 2012, les autorités locales ont déplacé quelque 500 personnes pour les installer dans des logements réservés aux Roms, dépourvus des équipements de base tels que l'électricité et non desservis par les transports publics.

Les élections législatives qui ont eu lieu en Géorgie ont été l'occasion d'une passation de pouvoir démocratique, fait suffisamment rare dans les pays de l'ex-Union soviétique pour être souligné. Ailleurs, les régimes autoritaires en place n'ont pas relâché leur emprise sur le pouvoir. Lauréate du prix Nobel de la paix, l'Union européenne s'est pourtant avérée incapable de garantir un toit et un minimum de sécurité aux réfugiés dans l'ensemble de ses États membres. Elle n'a pas su non plus offrir l'égalité des droits à ses six millions de Roms. L'action de la Cour européenne des droits de l'homme, véritable clef de voûte, depuis des années, du système européen de protection des droits humains, a continué de se heurter au refus des États d'appliquer ses arrêts et aux manœuvres de ceux qui voudraient réduire son champ de compétence.

Les droits civils et politiques sont restés menacés dans tous les pays de l'ex-Union soviétique. Au Bélarus, la répression déclenchée en 2011 s'est poursuivie. En Azerbaïdjan, si plusieurs prisonniers d'opinion ont été libérés, d'autres personnes ont été arrêtées pour délit d'opinion. En Russie, une nouvelle vague de lois répressives a renforcé la capacité des pouvoirs publics à prendre des mesures coercitives contre l'opposition et les manifestations, qu'elles soient le fait d'individus ou d'organisations. Dans toute la région, les autorités en place ont également soumis leurs détracteurs à des pressions plus insidieuses : menaces anonymes ou campagnes de dénigrement contre telle ou telle personne, accusée d'être toxicomane, d'avoir des mœurs dissolues ou de pratiquer l'évasion fiscale.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX EUROPE ET ASIE CENTRALE

UNION
EUROPÉENNE
BÉLARUS
AZERBAÏDJAN

MACÉDOINE
ITALIE UKRAINE
BOSNIE
HERZÉGOVINE

A MIGRAN
YLUM GR
HUNGARY
MIGRAN

L'influence de la Turquie sur la scène régionale a continué de croître. Pourtant, ce pays n'a guère fait de progrès en matière de respect des droits humains sur son territoire, où des milliers de personnes victimes de violations de leur droit à la liberté d'expression croupissaient toujours en prison après avoir été condamnées lors de procès non équitables.

«CE QUE VOULAIT VRAIMENT LE MAIRE,
C'ÉTAIT NOUS CHASSER DE LA VILLE
POUR NE PLUS VOIR DE ROMS. ET
C'EST CE QUI S'EST PASSÉ.»

Ducia, expulsée de son logement à Piatra Neamț
(Roumanie), en août 2012

Dans un jugement historique, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé en décembre que le gouvernement de la Macédoine était responsable de la disparition et de la torture de Khaled el Masri, enlevé à Skopje en 2003 par la CIA. Au mois de septembre, la Cour de cassation italienne a confirmé les condamnations de 23 anciens agents de la CIA, reconnus coupables de l'enlèvement et de la « restitution », en 2003, à Milan, d'Osama Moustafa Hassan Nasr, ressortissant égyptien soupçonné d'actes terroristes.

Pour l'essentiel, toutefois, les responsabilités dans les crimes commis en Europe dans le cadre du programme de « restitutions » mis en place par les États-Unis étaient loin d'avoir été établies, les États impliqués continuant de freiner les enquêtes ou de nier toute participation à des violations.

Parallèlement, dans les pays de l'ex-Union soviétique, la pratique de la « restitution » s'est poursuivie. La Russie et l'Ukraine ont ainsi organisé l'enlèvement de personnes recherchées et leur renvoi dans leur pays, où elles risquaient d'être torturées, au mépris d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme s'opposant à leur extradition.

Plusieurs États, au premier rang desquels la Russie, ont sapé l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme en n'appliquant pas ses décisions, tandis qu'un certain nombre de propositions de modification de la Convention européenne des droits de l'homme menaçaient de compromettre l'indépendance de la Cour et de limiter les possibilités de recours des particuliers. Dans une partie des Balkans, l'espoir s'est amenuisé de voir un jour des victimes des crimes de guerre commis dans les années 1990 obtenir justice. Les enquêtes et les poursuites dans ce domaine continuaient de progresser avec lenteur, en se heurtant à un manque évident de volonté politique. En Bosnie-Herzégovine comme dans d'autres pays, les victimes de viol ou d'autres violences sexuelles constitutives de crimes de guerre ne pouvaient toujours pas obtenir justice ni bénéficier du soutien social nécessaire.

Les pays européens ont cherché à limiter les arrivées de migrants et de demandeurs d'asile en renforçant les contrôles aux frontières et les accords de coopération avec des États d'Afrique du Nord, comme la Libye, qui n'étaient généralement pas en mesure de respecter les droits des personnes renvoyées sur leurs rivages. En Grèce, ceux qui voulaient déposer une demande d'asile continuaient de se heurter à d'importants obstacles et étaient confrontés à un risque de plus en plus grand de se retrouver détenus dans des conditions inhumaines – ou d'être victimes de violences aux mains de groupes « d'autodéfense » xénophobes.

La Hongrie a laissé des groupes d'extrême droite défiler en uniforme dans des quartiers roms en scandant des slogans racistes et en jetant des pierres sur les habitants. Dans toute la région, les Roms ont cette année encore fait l'objet d'actes de harcèlement et de discrimination.

«VOTRE PASSION POLITIQUE A UNI DES PERSONNES DE DIFFÉRENTES LANGUES, DIFFÉRENTES CULTURES ET DIFFÉRENTS MODES DE VIE. MERCI POUR CE MIRACLE»

Nadejda Tolokonnikova, du groupe punk féministe Pussy Riot, dans une lettre écrite en prison en septembre 2012

Paris, France – Des femmes manifestent leur soutien aux trois membres du groupe féministe punk Pussy Riot déclarées coupables de « hooliganisme motivé par la haine religieuse ». Les deux membres du groupe toujours incarcérées sont des prisonnières d'opinion.

«LES SOLDATS SE SONT MIS À TIRER, POUR NOUS FAIRE PEUR ET NOUS INTIMIDER [...] LES BÉBÉS PLEURAIENT, NOUS AVONS EU PEUR POUR NOS VIES, D'AUTANT PLUS QUE NOUS VENIONS DÉJÀ D'UNE RÉGION EN GUERRE.»

F., réfugié syrien, sur la petite île grecque de Farmakonisi où lui et d'autres Syriens étaient détenus en août 2012





RÉSUMÉS RÉGIONAUX
**MOYEN-ORIENT
ET AFRIQUE
DU NORD**

RÉSUMÉS RÉGIONAUX
MOYEN-ORIENT
ET AFRIQUE
DU NORD



Octobre 2012 – Le corps d'une victime des bombardements de l'armée syrienne à Alep, en attente de sépulture. Le conflit armé syrien a été caractérisé par des attaques aveugles contre des quartiers résidentiels et par des violations flagrantes des droits humains.

Les soulèvements populaires qui ont déferlé sur l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à partir de la fin de 2010 ont continué de peser sur l'évolution de la situation des droits humains dans toute la région.

En Syrie, le conflit armé interne entre les forces gouvernementales et l'opposition a ravagé le pays. Les atteintes flagrantes aux droits humains et les crimes de guerre impunitables à toutes les parties, ainsi que les crimes contre l'humanité commis par les forces gouvernementales, se sont poursuivis tout au long de l'année et au-delà ; ils ont notamment pris la forme d'attaques menées sans discrimination sur des zones d'habitation, d'assassinats politiques et d'actes de torture. Plus de deux millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la Syrie par les destructions et la terreur généralisées et se sont retrouvées en situation de détresse humanitaire ; à la fin de l'année, près de 600 000 autres avaient été contraintes de fuir à l'étranger et représentaient une charge extrêmement lourde pour les pays voisins. Avec une économie et des infrastructures en ruines, et sans aucune perspective de voir la fin des combats, l'avenir de la Syrie paraissait bien sombre.

Ailleurs, le tableau était contrasté. Dans les pays où un régime autocratique avait été renversé – Égypte, Libye, Tunisie et Yémen –, les médias ont bénéficié d'une liberté accrue et les possibilités offertes à la société civile se sont multipliées. On a toutefois aussi constaté des revers, la liberté d'expression étant remise en question pour des motifs religieux ou moraux. En Libye, l'absence de contrôle des autorités sur les milices entravait les avancées dans le domaine des droits humains.

RÉSUMÉS RÉGIONAUX MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

SYRIE LIBYE ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS TUNISIE

HARCÈLEMENT BAHREÏN PRISONNIERS D'OPINION

RM JORD UR AB MISSE UDI ARAB

Dans toute la région, les défenseurs des droits humains et les militants politiques restaient en butte à la répression. Beaucoup d'hommes et de femmes ont été emprisonnés pour avoir exprimé leurs opinions, ont été battus, voire tués, lors de manifestations pacifiques,

L'AN PASSÉ, EN SOLIDARITÉ AVEC LES SAUDIENNES, PLUS DE 20 000 SYMPATHISANTS D'AMNESTY INTERNATIONAL À TRAVERS LE MONDE SE SONT MOBILISÉS POUR DEMANDER L'ANNULATION DE L'INTERDICTION DE CONDUIRE POUR LES FEMMES EN ARABIE SAOUDITE.

Déclaration d'Amnesty International, juin 2012

torturés en détention, empêchés de quitter leur pays ou harcelés par des agents de l'État. Dans les États du Golfe, des militants, des poètes et des professionnels de la santé, entre autres, ont été incarcérés pour avoir simplement réclamé des réformes ou exprimé leurs opinions. Tout en annonçant à grand bruit des réformes, les autorités de Bahreïn ont continué d'incarcérer des personnes uniquement en raison de leurs opinions, notamment des figures de proue de l'opposition et des militants des droits humains. En Algérie et en Jordanie, de nouvelles lois ont renforcé le contrôle des médias ; au Maroc, les autorités ont réprimé les activités de journalistes et de dissidents.

Dans les pays en transition, le débat sur les réformes indispensables dans le domaine de la justice et de la sécurité s'est poursuivi, mais peu de changements concrets ont été mis en



œuvre. De manière générale, bien que des initiatives aient été prises pour remédier aux atteintes aux droits humains commises dans le passé, les responsables de tels agissements bénéficiaient toujours de l'impunité. Les arrestations arbitraires, le recours à la torture et les procès inéquitables sont restés monnaie courante et de nombreux États, tout particulièrement l'Arabie saoudite et l'Iran, ont eu fréquemment recours à la peine capitale.

Les espoirs des femmes, qui ont été au cœur des soulèvements, étaient loin d'être réalisés. Leurs appels pour obtenir la fin de la discrimination fondée sur le genre sont restés sans effet ; des manifestantes ont subi des agressions liées au genre. Dans toute la région, cependant, les femmes ont continué de protester contre la discrimination, toujours bien ancrée dans la législation et dans la pratique, et de réclamer une protection appropriée contre les violences domestiques, entre autres violences liées au genre.

Israël a maintenu le blocus militaire de la bande de Gaza et poursuivi l'expansion des colonies illégales en Cisjordanie occupée. Il en est résulté une crise humanitaire persistante pour les 1,6 million d'habitants de Gaza, ainsi que de sévères restrictions à la liberté de mouvement des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. En novembre, Israël a mené durant huit jours une offensive militaire contre des groupes

armés palestiniens de Gaza qui tiraient sans discrimination des roquettes en direction d'Israël ; plus de 160 Palestiniens et six Israéliens ont trouvé la mort.

Malgré les revers constatés, la détermination et le courage qu'ont montrés des peuples de toute la région dans la poursuite de leur combat en faveur de la justice, de la dignité et des droits humains donnent des raisons d'être optimiste.

Décembre 2012 – À Bahreïn, une manifestante brandit la photo de Nabeel Rajab, militant des droits humains emprisonné. Des défenseurs des droits humains et d'autres militants ont été harcelés, incarcérés et condamnés par les autorités, et traînés dans la boue par des médias contrôlés par l'État.

« J'AI RETROUVÉ MES FILS EN TRAIN DE BRÛLER DANS LA RUE. [ON AVAIT MIS LE FEU À LEURS CADAVRES] ENTASSÉS LES UNS SUR LES AUTRES... »

Une mère décrivant à une chercheuse d'Amnesty International sur la Syrie ce qui est arrivé à ses trois fils à Sarmin, province d'Idlib, le 23 mars 2012



Juillet 2012 – Pierres tombales symboliques dressées par des militants d'Amnesty International à l'occasion de la Conférence de l'ONU pour un traité sur le commerce des armes, à New York, afin de sensibiliser l'opinion publique aux conséquences de l'absence de réglementation du commerce des armes.

The image shows a beach with several white, tombstone-shaped signs. The central sign is the most prominent, with the text "2000 PEOPLE KILLED BY ARMS EVERY DAY" written in red. To its left and right are other similar signs, though they are partially cut off. In the background, the Manhattan skyline is visible, including the Empire State Building, under a cloudy sky. A suspension bridge, likely the Manhattan Bridge, spans across the scene.

2000
PEOPLE
KILLED
BY ARMS
EVERY DAY

PEOPLE
KILLED
BY ARMS
EVERY DAY

2000
PEOPLE
KILLED
BY ARMS
EVERY DAY



2000
PEOPLE

KILLED
BY ARMS
EVERY DAY

2000
PEOPLE

KILLED
BY ARMS
EVERY DAY





AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2013
NOUS CONTACTER

13



Février 2012 – Un enfant attend avec son père une distribution de couvertures et de vêtements chauds dans un camp pour personnes déplacées, à Kaboul (Afghanistan). Les mauvaises conditions sanitaires et l'accès limité aux soins, auxquels est venu s'ajouter un hiver particulièrement rigoureux, ont fait un grand nombre de morts, en particulier parmi les enfants.



ADRESSES

- ✉ courrier électronique
- ↪ site Internet

LES SECTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Algérie

Amnesty International
10, rue Mouloud Zadi
(face au 113, rue Didouche Mourad)
Alger Centre
16004 Alger
✉ contact@amnestyalgerie.org
↪ www.amnestyalgerie.org

Allemagne

Amnesty International
Zinnowitzer Strasse 8
10115 Berlin
✉ info@amnesty.de
↪ www.amnesty.de

Argentine

Amnistía Internacional
Cerrito 1050, 6° Piso
C1010AAV Buenos Aires
✉ contacto@amnistia.org.ar
↪ www.amnistia.org.ar

Australie

Amnesty International
Locked Bag 23
Broadway NSW 2007
✉ nswaia@amnesty.org.au
↪ www.amnesty.org.au

Autriche

Amnesty International
Moeringasse 10
A-1150 Vienne
✉ info@amnesty.at
↪ www.amnesty.at

Belgique francophone

Amnesty International
Rue Berckmans 9
1060 Bruxelles
✉ amnesty@amnesty.be
↪ www.amnestyinternational.be

Belgique néerlandophone

Amnesty International
Kerkstraat 156
2060 Anvers
✉ amnesty@aivl.be
↪ www.aivl.be

Bermudes

Amnesty International
PO Box HM 2136
Hamilton HM JX
✉ director@amnestybermuda.org
↪ www.amnestybermuda.org

Burkina Faso

Amnesty International
BP 11344
Ouagadougou 08
✉ aiburkina@fasonet.bf
↪ www.amnesty-bf.org

Canada anglophone

Amnesty International
312 Laurier Avenue East
Ottawa, Ontario
K1N 1H9
✉ info@amnesty.ca
↪ www.amnesty.ca

Canada francophone

Amnistie internationale
50 rue Ste-Catherine Ouest
bureau 500
Montréal (Québec)
H2X 3V4
↪ www.amnistie.ca

Chili

Amnistía Internacional
Oficina Nacional
Huelén 164 - Planta Baja
750-0617 Providencia
Santiago
✉ info@amnistia.cl
↪ www.amnistia.cl

Colombie

Amnistía Internacional
On-line Action Platform
✉ AlColombia.Online@amnesty.org

Corée (République de)

Amnesty International
Gwanghwamun
P.O.Box 2045
Jongno-gu
10-620 Seoul
✉ info@amnesty.or.kr
↪ www.amnesty.or.kr

Côte d'Ivoire

Amnesty International
04 BP 895
Abidjan 04
✉ amnesty.ci@aviso.ci

Danemark

Amnesty International
Gammeltorv 8, 5
1457 Copenhagen K.
✉ amnesty@amnesty.dk
↪ www.amnesty.dk

Espagne

Amnistía Internacional
Fernando VI, 8, 1º izda
28004 Madrid
✉ info@es.amnesty.org
↪ www.es.amnesty.org

États-Unis

Amnesty International
5 Penn Plaza, 16th floor
New York, NY 10001
✉ admin-us@aiusa.org
↪ www.amnestyusa.org

Féroé (Îles)

Amnesty International
Mannarættindarúmið
Kongabrugvin
FO-100 Tórshavn
✉ amnesty@amnesty.fo
↪ www.amnesty.fo

Finlande

Amnesty International
Hietaniemenkatu 7A
00100 Helsinki
✉ amnesty@amnesty.fi
↪ www.amnesty.fi

France

Amnesty International
76 boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19
✉ info@amnesty.fr
🔗 www.amnesty.fr

Ghana

Amnesty International
H/No. 347/7 Rolyat Castle Road
Opposite Havard College
Kokomlemle, Accra
✉ info@amnestyghana.org
🔗 www.amnestyghana.org

Grèce

Amnesty International
Sina 30
106 72 Athènes
✉ athens@amnesty.org.gr
🔗 www.amnesty.org.gr

Hong Kong

Amnesty International
3D Best-0-Best Commercial Centre
32 Ferry Street
Kowloon
✉ admin-hk@amnesty.org.hk
🔗 www.amnesty.org.hk

Irlande

Amnesty International
Sean MacBride House
48 Fleet Street
Dublin 2
✉ info@amnesty.ie
🔗 www.amnesty.ie

Islande

Amnesty International
Þinghóltsstræti 27
101 Reykjavík
✉ amnesty@amnesty.is
🔗 www.amnesty.is

Israël

Amnesty International
PO Box 14179
Tel-Aviv 61141
✉ info@amnesty.org.il
🔗 www.amnesty.org.il

Italie

Amnesty International
Via Giovanni Battista De Rossi 10
00161 Rome
✉ info@amnesty.it
🔗 www.amnesty.it

Japon

Amnesty International
7F Seika Bldg.
2-12-14 Kandaogawamachi
Chiyoda-ku
Tokyo 101-0052
✉ info@amnesty.or.jp
🔗 www.amnesty.or.jp

Luxembourg

Amnesty International
23 rue des Etats-Unis
L-1019 Luxembourg
✉ info@amnesty.lu
🔗 www.amnesty.lu

Maroc

Amnesty International
281, avenue Mohamed V
Apt. 23, escalier A
Rabat
✉ amorocco@sections.amnesty.org
🔗 www.amnestymaroc.org

Maurice

Amnesty International
BP 69
Rose-Hill
✉ amnestymtius@erm.mu

Mexique

Amnistía Internacional
Tajín No. 389
Col. Narvarte
Delegación Benito Juárez
C.P. 03020
Mexico D.F.
✉ info@amnistia.org.mx
🔗 www.amnistia.org.mx

Népal

Amnesty International
PO Box 135
Amnesty Marga
Basantanagar, Balaju
Katmandou
✉ info@amnestynepal.org
🔗 www.amnestynepal.org

Norvège

Amnesty International
Grensen 3
0159 Oslo
✉ info@amnesty.no
🔗 www.amnesty.no

Nouvelle-Zélande

Amnesty International
PO Box 5300
Wellesley Street
Auckland 1141
✉ info@amnesty.org.nz
🔗 www.amnesty.org.nz

Paraguay

Amnistía Internacional
Manuel Castillo 4987 esq. San Roque González
Barrio Villa Morra
Asunción
✉ ai-info@py.amnesty.org
🔗 www.amnesty.org.py

Pays-Bas

Amnesty International
Keizersgracht 177
1016 DR Amsterdam
✉ amnesty@amnesty.nl
🔗 www.amnesty.nl

Pérou

Amnistía Internacional
Enrique Palacios 735-A
Miraflores
Lima 18
✉ amnistia@amnistia.org.pe
🔗 www.amnistia.org.pe

Philippines

Amnesty International
18-A Marunong Street
Barangay Central
Quezon City 1100
✉ section@amnesty.org.ph
🔗 www.amnesty.org.ph

Pologne

Amnesty International
ul. Piękna 66a, lokal 2, I piętro
00-672 Varsovie
✉ amnesty@amnesty.org.pl
🔗 www.amnesty.org.pl

Porto Rico

Amnistía Internacional
Calle Robles 54
Buzon 6
Río Piedras PR 00925
✉ amnistiapr@amnestypr.org
🔗 www.amnistiapr.org

Portugal

Amnistía Internacional
Av. Infante Santo, 42, 2º
1350 - 179 Lisbonne
✉ aiportugal@amnistia-internacional.pt
🔗 www.amnistia-internacional.pt

République tchèque

Amnesty International
Provaznická 3
110 00 Prague 1
✉ amnesty@amnesty.cz
🔗 www.amnesty.cz

Royaume-Uni

Amnesty International
The Human Rights Action Centre
17-25 New Inn Yard
Londres EC2A 3EA
✉ sct@amnesty.org.uk
↳ www.amnesty.org.uk

Sénégal

Amnesty International
303/GRD Sacré-Cœur II
Résidence Arame SIGA
BP 35269
Dakar Colobane
✉ asenegal@sections.amnesty.org
↳ www.amnesty.sn

Sierra Leone

Amnesty International
42 William Street
Freetown
✉ amnestysl@gmail.com

Slovénie

Amnesty International
Beethovenova 7
1000 Ljubljana
✉ amnesty@amnesty.si
↳ www.amnesty.si

Suède

Amnesty International
PO Box 4719
11692 Stockholm
✉ info@amnesty.se
↳ www.amnesty.se

Suisse

Amnesty International
Speichergasse 33
CH-3011 Berne
✉ info@amnesty.ch
↳ www.amnesty.ch

Taiwan

Amnesty International
3F., No. 14, Lane 165, Sec.1
Sinsheng S. Rd
Da-an District
Taipei City 106
✉ secretariat@amnesty.tw
↳ www.amnesty.tw

Togo

Amnesty International
2322, avenue du RPT
Quartier Casablanca
BP 20013
Lomé
✉ contact@amnesty.tg
↳ www.amnesty.tg

Tunisie

Amnesty International
67, rue Oum Kalthoum
3^e étage, escalier B
1000 Tunis
✉ admin-tn@amnesty.org

Uruguay

Amnistía Internacional
San José 1140, piso 5
C.P. 11.100
Montevideo
✉ oficina@amnistia.org.uy
↳ www.amnistia.org.uy

Venezuela

Amnistía Internacional
Torre Phelps piso 17
Oficina 17 A
Av. La Salle
Plaza Venezuela
Los Caobos
Caracas 1050
✉ info@aiven.org
↳ www.aiven.org

Zimbabwe
Amnesty International
56 Midlothean Avenue
Eastlea
Harare
✉ amnestyinternational.zimbabwe@gmail.com

LES STRUCTURES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Hongrie

Amnesty International
Rózsa u. 44, II/4
1064 Budapest
✉ info@amnesty.hu
↳ www.amnesty.hu

Malaisie

Amnesty International
D-2-33A, 8 Avenue
Jalan Sungai Jernih
8/1, Section 8
46050 Petaling Jaya
Selangor
✉ aimalaysia@aimalaysia.org
↳ www.aimalaysia.org

Mali

Amnesty International
Immeuble Soya Bathily
Route de l'aéroport
24 rue Kalabancoura
BP E 3885
Bamako
✉ amnesty.mali@ikatelnet.net

Moldavie

Amnesty International
PO Box 209
MD-2012 Chişinău
✉ info@amnesty.md
↳ www.amnesty.md

Mongolie

Amnesty International
Sukhbaatar District, Baga Toirog 44
Oulan-Bator 210648
✉ aimncc@magicnet.mn
↳ www.amnesty.mn

Thaïlande

Amnesty International
90/24 Lat Phrao Soi 1
Jomphol, Chatuchak
Bangkok 10900
✉ info@amnesty.or.th
↳ www.amnesty.or.th

Turquie

Amnesty International
Hamalbaşı Cd. No: 22 Dükkan 2-D2-D3-D4
34425 Beyoğlu
Istanbul
✉ posta@amnesty.org.tr
↳ www.amnesty.org.tr

LES ENTITÉS NATIONALES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Afrique du Sud

Amnesty International
11th Floor, Braamfontein Centre
23 Jorissen Street
2017 Braamfontein
Johannesburg
✉ info@amnesty.org.za
↳ www.amnesty.org.za

Bénin

Amnesty International
01 BP 3536
Cotonou
✉ info@aibenin.org
↳ www.amnesty.bj

Brésil

Amnesty International
Praça São Salvador, 5-Casa
Laranjeiras 22.231-170,
Rio de Janeiro
✉ contato@anistia.org.br
↳ www.anistia.org.br

Inde

Amnesty International
1074/B-1, First Floor, 11th Main
HAL 2nd Stage, Indira Nagar,
Bangalore, Karnataka, 560 008
✉ amnestyindia@amnesty.org
↳ www.amnesty.org.in

Kenya

Amnesty International
Suite A3, Haven Court, Waiyaki Way
Westlands, P.O. Box 1527
00606 Sarit Centre, Nairobi
✉ amnestykenya@amnesty.org

Slovaquie

Amnesty International
Karpatska 11
811 05 Bratislava
✉ amnesty@amnesty.sk
↳ www.amnesty.sk

Ukraine

Amnesty International
Olesya Honchara str, 37A, office 1,
Kyev 01034
✉ info@amnesty.org.ua
↳ www.amnesty.org.ua

LES PARTENARIATS STRATÉGIQUES D'AMNESTY INTERNATIONAL

Le projet de partenariats stratégiques est mené par l'Unité chargée de la croissance d'Amnesty International. Il a pour objectif de faire croître le militantisme et son impact sur la situation des droits humains dans les pays dépourvus d'entités d'Amnesty International, en créant des partenariats avec des ONG locales. Il vise aussi à accroître la visibilité d'Amnesty International et de ses partenaires stratégiques, et à mettre en place dans ces pays des plateformes pour traiter les questions intéressantes l'organisation. Amnesty International avait en 2012 des partenaires stratégiques dans les pays suivants : Cambodge, Haïti, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Roumanie et Timor-Leste.

Pour plus d'informations sur les partenariats stratégiques, veuillez vous adresser à
Strategic_Partnerships_Team@amnesty.org

LES MEMBRES INTERNATIONAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL

Il existe aussi des membres internationaux dans plusieurs pays et territoires à travers le monde.

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse www.amnesty.org/fr/join ou par courriel : mobilization@amnesty.org

LES BUREAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL

Secrétariat International (SI)

Amnesty International
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni
✉ amnestyis@amnesty.org
↳ www.amnesty.org

Centre de ressources linguistiques (AILRC) d'Amnesty International

Siège
Calle Valderribas 13
28007 Madrid
Espagne
✉ AILRC@amnesty.org
↳ www.amnesty.org/ar (arabe)
↳ www.amnesty.org/es (espagnol)
Unité chargée de la langue française (AILRC-FR)
47 rue de Paradis - Bât. C
75010 Paris
France
↳ www.amnesty.org/fr

Amnesty International Association européenne

Rue de Trèves 35
Boîte 3
1040 Bruxelles
Belgique
✉ amnestyIntl@amnesty.eu
↳ www.amnesty.eu

SI Beyrouth

Bureau régional Afrique du Nord et Moyen-Orient
d'Amnesty International
PO Box 13-5696
Chouran
Beyrouth 1102 - 2060
Liban
✉ mena@amnesty.org
↳ www.amnestymena.org

SI Dakar

Bureau Éducation aux droits humains en Afrique d'Amnesty International
SICAP Sacré-Cœur Pyrotechnie Extension
Villa No. 22
BP 47582 Dakar
Sénégal
✉ isdakaroffice@amnesty.org
↳ www.africa-hre.org

SI Genève

Représentation d'Amnesty International auprès des Nations unies
22, rue du Cendrier, 4^e étage
1201 Genève
Suisse
✉ uaigv@amnesty.org

SI Hong Kong

Bureau régional Asie-Pacifique
d'Amnesty International
16/F Siu On Centre
188 Lockhart Rd
Wan Chai, Hong Kong
✉ admin-ap@amnesty.org

SI Johannesburg

Amnesty International
Ground Floor, 3 on Glenhove, Melrose Estate
Johannesburg
Afrique du Sud
✉ adminjoburg@amnesty.org

SI Kampala

Bureau régional Afrique
d'Amnesty International
Plot 20A Kawalya Kaggwa Close
PO Box 23966, Kampala
Ouganda
✉ ai-aro@amnesty.org

SI Moscou


Bureau de Russie d'Amnesty International
PO Box 212
Moscou 119019
Russie
✉ msk@amnesty.org
↳ www.amnesty.org.ru

SI New York

Représentation d'Amnesty International auprès des Nations unies
777 UN Plaza, 6th Floor
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
✉ aiunyny@amnesty.org

SI Paris

Paris Research Office
76 boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19
France
✉ pro@amnesty.org

A man with short hair, wearing a light blue short-sleeved button-down shirt and dark trousers, sits on a wooden bench. He has his hands clasped in his lap. Behind him, a large piece of raw meat, possibly a pig or sheep, is hanging from a wooden frame. The structure appears to be made of wood and corrugated metal, with a white wall behind the meat. The floor is dirt and cluttered with debris. The overall scene suggests a makeshift or informal setting, possibly a market or a place of sale.

Août 2012 – Habitants de Deep Sea, à Nairobi (Kenya). La population de ce secteur d'habitat précaire est estimée à 7 000 personnes, dont la plupart sont privées de conditions sanitaires satisfaisantes, de structures de soins, d'écoles, de voirie et d'éclairage public.



AMNESTY INTERNATIONAL - RAPPORT 2013

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

Le *Rapport 2013* d'Amnesty International rend compte de la situation des droits humains en 2012 dans 159 pays et territoires. La présente brochure en constitue une synthèse. Elle offre un résumé des atteintes aux droits humains constatées et des succès remportés tout au long de l'année, donne un aperçu par région des principales préoccupations recensées en matière de droits humains, et met l'accent sur certains faits et chiffres essentiels.

Elle montre que tout en proclamant leur attachement au respect des droits humains, les États ont continué de brandir les arguments de l'intérêt de la nation et de la sécurité nationale et d'utiliser les problèmes de sécurité publique pour justifier leurs propres violations de ces droits.

Face à cela, des hommes et des femmes dans le monde entier sont descendus dans la rue et ont utilisé la force explosive des médias sociaux pour mettre à nu la répression, la violence et l'injustice. Pour certains, les conséquences ont été très lourdes. Dans bien des pays, ces personnes ont été traînées dans la boue, incarcérées, frappées. Individuels ou collectifs, de nombreux actes de courage et de résistance ont continué de faire progresser le combat en faveur des droits humains et ont empêché les États et ceux qui ont de gros intérêts à défendre de mener leurs activités à l'abri des regards.

Cette synthèse est le témoignage du courage et de la détermination des hommes et des femmes qui, dans toutes les régions du monde, se sont levés pour exiger le respect de leurs droits et proclamer leur solidarité avec ceux dont les droits étaient bafoués.

Elle montre que, malgré tous les obstacles placés sur son chemin, le mouvement des droits humains ne cesse de grandir et de se renforcer, et que l'espoir qu'il fait naître chez des millions de personnes demeure une puissante force de changement.

ISSN : 2222-0925

ISBN : 978-2-8766-6190-5



AMNESTY INTERNATIONAL
CENTRE DE RESSOURCES LINGUISTIQUES
UNITÉ CHARGÉE DE LA LANGUE FRANÇAISE

◆
AILRC-FR
◆

531 301